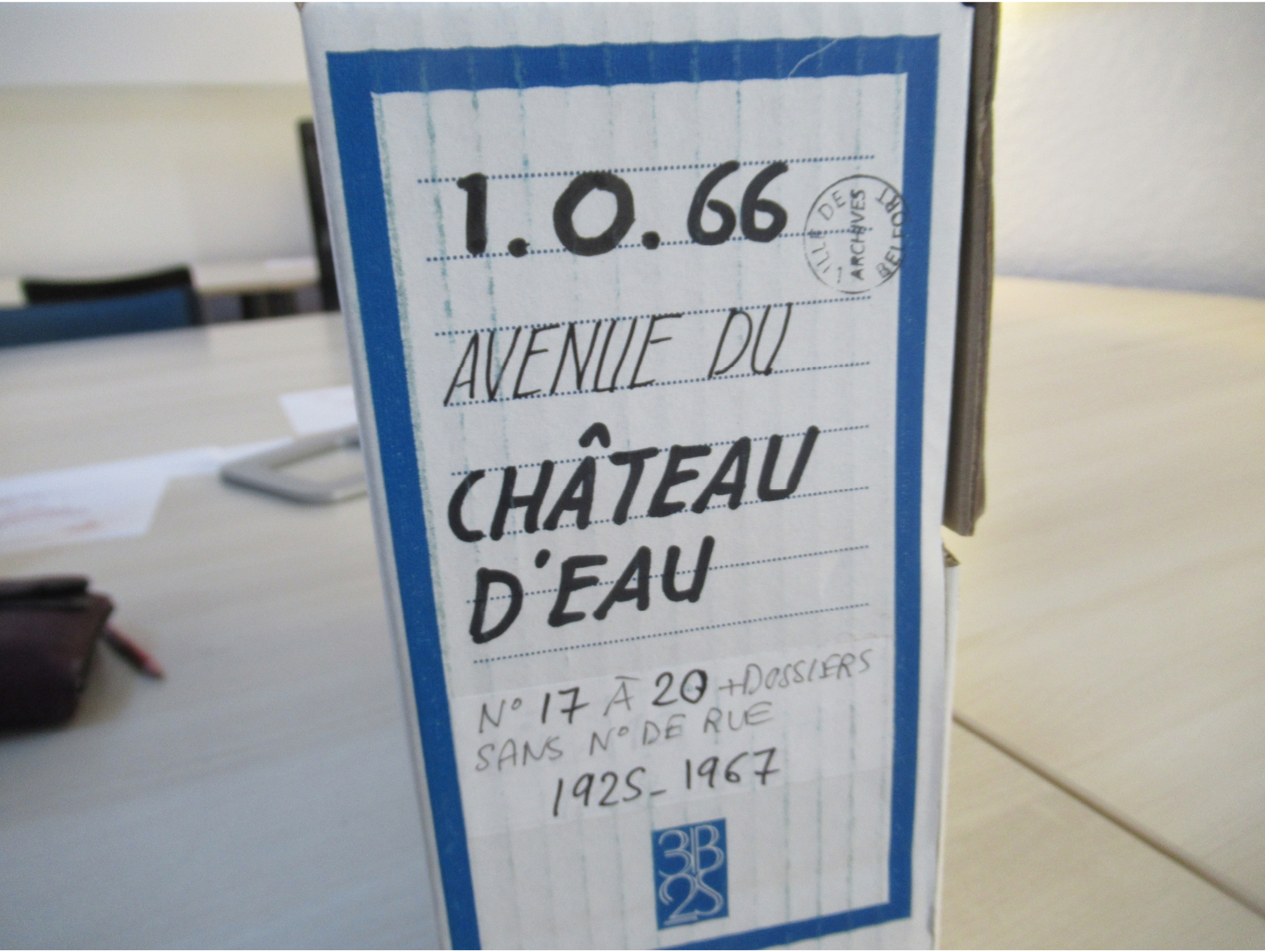
1.O.66
AVENUE DU
CHÂTEAU
D'EAU
N° 17 À 20 + DOSSIERS
SANS N° DE RUE
1925 - 1967
3B
25
VILLE DE BELFORT
ARCHIVES

VILLE DE BELFORT ARCHIVES

1066/12_29

# Avenue du CHÂTEAU D'EAU

## Etablissements DOLLFUS-MIEG & Cie (DMC)

**PC 1926-085 :** avenue des Trois Chênes
**PC 1927-080** : avenue du Château d'Eau
**PC 1932-117 :** avenue des Usines
**PC 1932-046 :** rue Thierry-Mieg
**PC 1939-049 :** avenue du Château d'Eau
**PC 1940-001** : avenue des Usines
**PC 1940-007** : rue de l'Etang
**PC 1947-044** : avenue du Château d'Eau
**PC 1948-170** : avenue du Château d'Eau
**PC 1948-176** : avenue du Château d'Eau
**PC 1952-023** : avenue de la Ferme
**PC 1953-189** : avenue du Château d'Eau
**PC 1953-199** : avenue du Château d'Eau
**PC 1953-245** : avenue du Château d'Eau
**PC 1953-246** : avenue des Usines
**PC 1954-077** : avenue du Maréchal Juin
**PC 1954-078** : avenue du Maréchal Juin
**PC 1955-251** : avenue des Usines

VILLE DE BELFORT ARCHIVES

1066/27

PC 1954-077

# CHÂTEAU D'EAU (Avenue du)

- PC n° 77 et 78
- 30 août 1954
- Etablissements DOLLFUS-MIEG & Cie (DMC)
- Construction² d'immeubles de 12 logements (F4) et 16 logements (F3)

> Immeubles situés 23-25 avenue Maréchal Juin et 1-3 rue Rosa Bonheur

> Voir aussi PC 1954-078

Architecte : LABEY Philippe

Immeuble
de 12 logements

F4

Modèle d'arrêté du Maire, accordant le permis de construire. **P. C. N° 9**

DÉPARTEMENT DE BELFORT — REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BELFORT

DÉPARTEMENT d Tde B

COMMUNE de Belfort

# Demande de Permis de construire

SERVICE DE VOIRIE-EAUX
Inscrit le - 1 AVRIL 1954
Répondu le

MAIRIE DE BELFORT
SECRÉTARIAT
1 MARS 1954
6470

Je soussigné Dollfus-Mieg et Cie
(Nom en lettres capitales et prénom usuel)

demeurant à Mulhouse rue de Pfastatt n° 13
(Numéro, rue, lieudit, commune, département)

demande la délivrance du PERMIS de CONSTRUIRE pour des travaux à entreprendre sur un terrain

sis à Belfort Rue du Bateau d'Eau
(Numéro, rue, lieudit, commune, département)

dont je suis propriétaire
(Propriétaire, locataire...)

Ce terrain figure au cadastre sous le n° 248 et 250 P de la section D

il est grevé des servitudes de droit public et de droit privé suivantes

Ces travaux, définis au dossier joint, consistent en :

*(Marquer une croix dans la ou les cases qui conviennent.)*

**Construction comportant au moins un logement :**

a. sans partie industrielle, commerciale ou agricole ..... X
*(Remplir alors la partie A ci-après.)*

b. avec partie industrielle, commerciale ou agricole .....
*(Remplir alors les parties A et B ou C ci-après.)*

**Addition, surélévation ou transformation destinée à l'habitation ou à ses annexes (sauf clôtures et modifications architecturales)** .....
*(Remplir alors la partie A ci-après.*

**Construction, addition, surélévation ou transformation ne comportant pas de logement** .....
*(Remplir alors la partie B ou C ci-après.)*

**Autres travaux non destinés à l'habitation (clôtures, devantures...)** ...
*(Ne remplir aucune des parties A, B, C.)*

Leur montant est estimé à fr. : 23.000.000 F
*(Non compris achat de terrain, voirie, etc.)*

Le Directeur du Bureau d'Hygiène

PC-152. — J. U. 301832.

| NOM, adresse et signature du propriétaire du terrain s'il n'est pas bénéficiaire des travaux. | NOM, adresse et signature de la personne chargée de la direction technique des travaux. | A Mulhouse, le 27 Mars 1954 |
|---|---|---|
| | PHILIPPE LAMEY ARCHITECTE D.P.L.G. 86, Rue Noiriere BELFORT TÉLÉPH. 878 | Signature du demandeur : DOLLFUS-MIEG & Cie, Soc. an, L'un des Directeurs-gérants : P. |

*(Ne rien écrire dans cette partie.)*

Dépôt le ..... Avis favorable donné le .....

**Liste des pièces composant le dossier :**

1 notice descriptive et estimative
2 Plan de situation
3 Plan masse
4 Dessins d'exécution
5
6

Pour accompagner transmis pour avis à M. l'Inspecteur départemental du M.R.L.
Le Maire.

## COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier joint à la demande doit comprendre :

**A. Dans tous les cas :**

1° Une **notice descriptive et estimative** des travaux projetés ;

2° Un **plan de situation** établi à petite échelle, de préférence à l'échelle 1/2.000 ou à l'échelle du cadastre ; ce plan doit comporter notamment l'indication de la nature et de la largeur des voies d'accès depuis l'immeuble jusqu'au carrefour des voies publiques le plus proche et montrer clairement la position de la parcelle dans le village, ou dans le quartier s'il s'agit d'une ville ;

3° Un **plan de masse** à l'échelle de 1/500 ou à une échelle supérieure, comportant les indications suivantes : l'orientation, les limites du terrain, l'implantation des constructions projetées, l'amorce des constructions voisines ainsi que le nombre de leurs étages ou leur hauteur ;

4° Les **plans d'exécution** proprement dits comportant obligatoirement les plans, coupes et élévations cotées nécessaires à la compréhension et à l'instruction du projet et, notamment, le plan des sous-sols avec indication des canalisations, le plan du rez-de-chaussée et de chacun des étages, les élévations de chacune des façades, les coupes correspondantes.

Les plans doivent être lisiblement cotés, de manière à permettre l'appréciation des volumes, des surfaces et des ouvertures. Ils précisent notamment le mode d'alimentation en eau potable et, s'il y a lieu, en eau non potable, les canalisations d'évacuation des eaux pluviales ou ménagères et des matières de vidange, avec indication des puits, réservoirs, citernes, w.-c., fosses à purin, dépôts de fumier, ainsi que des dispositions prises pour assurer leur étanchéité et neutraliser les matières usées.

Ils doivent porter également indication des conduits de fumée et de ventilation.

Ils doivent enfin définir la destination des différents locaux et donner, sur les matériaux et les couleurs, toutes précisions permettant de juger de l'aspect de la construction projetée.

**B. Éventuellement :**

1° Lorsque la construction projetée doit être édifiée en bordure du domaine public : **l'arrêté ou une copie conforme de l'arrêté** par lequel l'alignement et, s'il y a lieu, le nivellement ont été délivrés ;

2° Lorsque la construction projetée doit être édifiée sur un terrain faisant partie d'un lotissement : **un certificat**, délivré sans frais par le Préfet, mentionnant l'accomplissement des formalités relatives à la création et au développement des groupes d'habitations et des lotissements à usage d'habitation (cf. art. 82 à 89 de la loi d'Urbanisme du 15 juin 1943) ;

3° Lorsqu'il s'agit d'un établissement classé : soit **une copie certifiée conforme de l'arrêté préfectoral autorisant la création ou l'extension** (établissement de 1re ou de 2e classe), soit **une copie certifiée conforme de la déclaration au Préfet et de l'accusé de réception** (établissement de 3e classe).

NOTA. — Pour les constructions industrielles et commerciales, le dossier à joindre à la demande doit être constitué après consultation préalable du Directeur des Services départementaux du M. R. L. (Service de l'Urbanisme et de la Construction). Celui-ci remet au pétitionnaire un bordereau des documents techniques nécessaires à l'instruction de la demande.

Modèle d'arrêté du Maire, accordant le permis de construire.

**P. C. N° 9**

DÉPARTEMENT DE BELFORT

COMMUNE DE BELFORT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

54/196

Le Maire de : B E L F O R T

VU l'Ordonnance n° 45-2542 du 27 Octobre 1945 relative au permis de construire ;

VU le décret n° 46-1792 du 10 Août 1946 portant Règlement d'Administration Publique pour l'application de l'ordonnance susvisée ;

VU la demande de permis de construire en date du 2/4/54
et présentée par M. Dollfus Mieg et Cie
demeurant à (2) MULHOUSE, 13 rue de Pfastatt
et concernant les travaux ci-après construction de 2 immeubles de 12 et 16 logements
(Récépissés n° 77 et 78 du 31 Mars 1954 ).

VU l'avis favorable en date du 25 AOUT 1954
de M. le Chef du Service Départemental de l'Urbanisme et de l'Habitation ;

VU les avis des services consultés en application de l'article 5 de l'ordonnance susvisée ;

ARRETE :

Article 1er. — Le permis de construire est accordé à Dollfus Mieg et Cie (1)
pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

Observations éventuelles qui pourraient être contenues dans l'arrêté préfectoral autorisant le groupe d'habitations.

Les tuyaux de chute des W.C. auront un diamètre minimum de 20 cm (art.37 du règlement sanitaire départemental)

Article 2. — Copie conforme du présent arrêté sera notifiée :
1°) - à M. le Chef du Service départemental de l'Urbanisme et de l'Habitation ;
2°) - à M. Dollfus Mieg et Cie (3).

Fait à BELFORT, le 30 Août 1954

Le Maire de Belfort,

(1) Nom et prénoms ou raison sociale s'il s'agit d'une société.
(2) Rue et N°, route, lieudit, etc...
(3) Nom du pétitionnaire.

T. S. V. P.

PC-181 — J. 201590

MINISTÈRE
DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME

Délégation Départementale
de BELFORT

SERVICE
DE L'URBANISME ET DE L'HABITATION

Dossier n° 54/196
P J = 

BELFORT, le 25 AOUT 1954

LE CHEF DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
DE L'URBANISME ET DE L'HABITATION,

à Monsieur le Maire de BELFORT

MAIRIE DE BELFORT
27 AOUT 1954
1044

OBJET : Demande de permis de construire présentée par DOLLFUS MIEG & CIE
Domicilié à MULHOUSE, I3 Rue de Pfastatt
Pour les travaux de construction de 2 immeubles de I2 et I6 logts
A exécuter à BELFORT, avenue du Chateau d'Eau

AVIS DU CHEF DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'URBANISME ET DE L'HABITATION

AVIS FAVORABLE

En conséquence, je vous prie de bien vouloir ACCORDER(1) le permis de construire suivant le projet d'arrêté ci-joint, et de m'adresser une copie de cette décision dès qu'elle aura été notifiée à l'intéressé.

Vu pour être annexé
à l'autorisation N° 77-78
du 30 août 1954
Le Maire,

*Le Chef du Service Départemental*
*de l'Urbanisme et de l'Habitation,*

MAIRIE DE BELFORT TERRITOIRE

(1) Accorder ou refuser.

PC-165

DÉPARTEMENT
d BELFORT

COMMUNE
d BELFORT

54-196

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

P. C. N° 30

# CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

LE MAIRE DE LA COMMUNE
de BELFORT

Vu le livre I[er] du Code de l'Urbanisme et notamment son titre VII relatif au permis de construire;

Vu le décret n° 46-1792 du 10 août 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application du Code susvisé et notamment l'article 9 dudit décret;

Vu mon arrêté de permis de construire en date du 30 Aout 1954 délivrant le permis de construire à M DOLFUS MIEG et Cie concernant les travaux ci-après : construction d'un immeuble de 16 logements à BELFORT, rue du Chateau d'Eau, et d'un immeuble de 12 logement, rue du Chateau d'eau.

Vu la déclaration d'achèvement des travaux présentée par M MARCONNET, Directeur de la Sté C.R.I. à MONTBELIARD en vue d'obtenir le certificat de conformité pour les travaux susvisés;

Vu l'attestation de conformité délivrée par M. IABEY, architecte le 11 mai 1956 (1);

Vu l'avis favorable en date du 29-6-56 du Directeur des Services départementaux du Ministère de la Reconstruction et du Logement,

ARRÊTE :

ART. 1[er]. — Le certificat de conformité est accordé à M DOLFUS MIEG et Cie pour les travaux ci-dessus visés.

ART. 2. — Copie conforme du présent arrêté sera notifiée :

1° A M. le Directeur des Services départementaux du Ministère de la Reconstruction et du Logement:

2° A M. DOLFUS MEIG ET CIE

Fait à BELFORT, le 7 Juillet 1956

Pour le Maire
l'Adjoint délégué,

PC-195. -- J. 501833.

(1) A rayer si les travaux n'ont pas été dirigés par un architecte ni exécutés sous le contrôle d'un fonctionnaire public.

Ph... LABEY
ARCH... TE DPLG
38, Rue Molière
BELFORT

# SOUMISSION et ENGAGEMENT

Je soussigné PATRIS Maurice, Entrepreneur Général, 26, rue Victor Hugo à Belfort, après avoir pris connaissance des plans et du devis d'un immeuble de 12 logements 4 pièces, à construire avenue du Château d'Eau à BELFORT, me soumets et m'engage à exécuter la construction de cet immeuble pour tous corps d'état, au prix net et forfaitaire de :

23.000.000.-Fr

Belfort, le 31 mars 1954

L'Entrepreneur.

Vu pour être annexé
à l'autorisation N° 77-78...
du.....30 août.....1954.
Le Maire.

.....

PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE DPLG
36, Rue Molière
BELFORT
TÉLÉPH. 873

SOCIETE IMMOBILIERE DU C.R.L.

CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 12 LOGEMENTS F 4 à BELFORT (Territoire)

LOTISSEMENT D.M.C.

NOTICE DESCRIPTIVE ET ESTIMATIVE SOMMAIRE

---

I - MACONNERIE -

Terrassement en rigoles pour pourtour, poteaux, cheminée, regard. Feuilles traitées au béton hourdé au ciment laitier. Coffrage en béton de ciment artificiel pour sous-bassements de 0,32 d'épaisseur.

Murs constitués par des agglomérés du type "NORMA" ou analogue de 0,32 d'épaisseur, hourdés au mortier de ciment. Linteaux, fenêtres et portes en béton armé. Plancher en béton armé avec hourdis. Enduits extérieurs talochés et en dernière couche en jurassite.

Dallage en ciment comprenant blocage de 0,15, dallage de 0,10 et chape en ciment lissé et bouchardé dans toutes les caves, buanderies et garages.

Seuil en ciment lissé. Marche en ciment avec chape lissée.

Escalier en béton armé à limons avec une rigole le long du limon central.

Rampe pleine en béton banché surmonté d'une lisse en chêne. Marches en terrazzo poli.

Conduits de fumée type AEROS ou UBR de 14,20 de section, comprenant porte de ramonage, prise de fumée et chapeaux. Gaine de vide-ordures sur les loggias au-dessus de l'entrée.

Tuyaux d'évacuation en ciment pour raccordement à l'égout.

Total MACONNERIE .... 11.906.00

II - CHARPENTE -

Charpente constituée par des fermettes sapin en planches clouées de 34 mm d'épaisseur, espacées de 60 cm, pour recevoir une couverture en alu et lambrissage des avant-toits en lambris de 14.

Total CHARPENTE ..... 563.00

.....

III - SOLS -

Linocollé sur chape en ciment lissé dans toutes les pièces des appartements.

Total SOLS ..... 1.145.700

IV - MENUISERIE -

Menuiseries extérieures et intérieures traitées en sapin. Plafonds du dernier étage en fibre de lin.

Total MENUISERIE .. 3.797.900

V - PLATRERIE-PEINTURE-VITRERIE -

Murs enduits au plâtre lissé à la truelle.

Cloisons montées en briques plâtrières de 5 d'épaisseur, enduites au plâtre deux faces.

Peinture à l'huile 3 couches pour menuiseries extérieures.

Peinture à l'huile 2 couches pour menuiseries intérieures ainsi que cuisine, W.C., salle d'eau. Papier de tenture dans toutes les pièces à l'exception de cuisine, salle d'eau et W.C.

Peinture Inaltex sur enduit taloché fin dans les cages d'escalier.

Verre 1/2 double pour toutes les menuiseries.

Total PLATRERIE-PEINTURE-VITRERIE .. 2.239.500

VI - ELECTRICITE -

L'installation électrique comprendra :

Un branchement par cage d'escalier, les compteurs étant situés dans les loggias. En sous-sol lampes étanches sur cable PRT dans les buanderies. Une lampe par circulation de caves. La cage d'escalier sera éclairée par des globes sur paliers avec minuterie.

Dans chaque appartement pour cuisine une lampe à col de cygne sur évier. Dans W.C. une applique au-dessus de la porte. Dans salle d'eau une applique au-dessus du lavabo. Dans salle de séjour un éclairage plafond à double allumage et une prise de courant. Dans chaque chambre une lampe au plafond et une prise en tête de lit.

Total ELECTRICITE ..... 447.500

.....

VII - COUVERTURE-ZINGUERIE -

Couverture en aluminium du type bac autoporteur "Prouvé" ou analogue.

Chéneau et descentes en zing n° 14 et dauphins en fonte.

Total COUVERTURE-ZINGUERIE .. 880.300

VIII - SANITAIRE -

L'installation sanitaire comprendra :

1°) sous-sol : un branchement d'eau potable par cage d'escalier;
2°) robinetterie et canalisations en sous-sol pour bacs de buanderie.
3°) Dans chaque appartement une installation de salle de bains comprenant bac à douche fermant, bac à laver et lavabo, une cuvette de lavabo à l'anglaise avec abattant en bois, un évier avec égouttoir dans la cuisine.

Une robinetterie chaude et froide sur tous les appareils et appareils de production d'eau chaude instantanée au gaz de ville, type "12 litres".

Total SANITAIRE ..... 1.907.100

IX - VIDE-ORDURES -

Total VIDE-ORDURES ..... 133.400

HONORAIRES ..... 918.500

ENSEMBLE ..... 23.880.700

PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE DPLG
86, Rue Molière
BELFORT
TÉLÉPH. 873

Vu pour être annexé
à l'autorisation N° 77-78
du 30 août 1954

Le Maire

PH... E LABEY
ARCH... LCTE DPLG
36, Rue Molière
BELFORT
TÉLÉPH. 873

# PLAN DE SITUATION

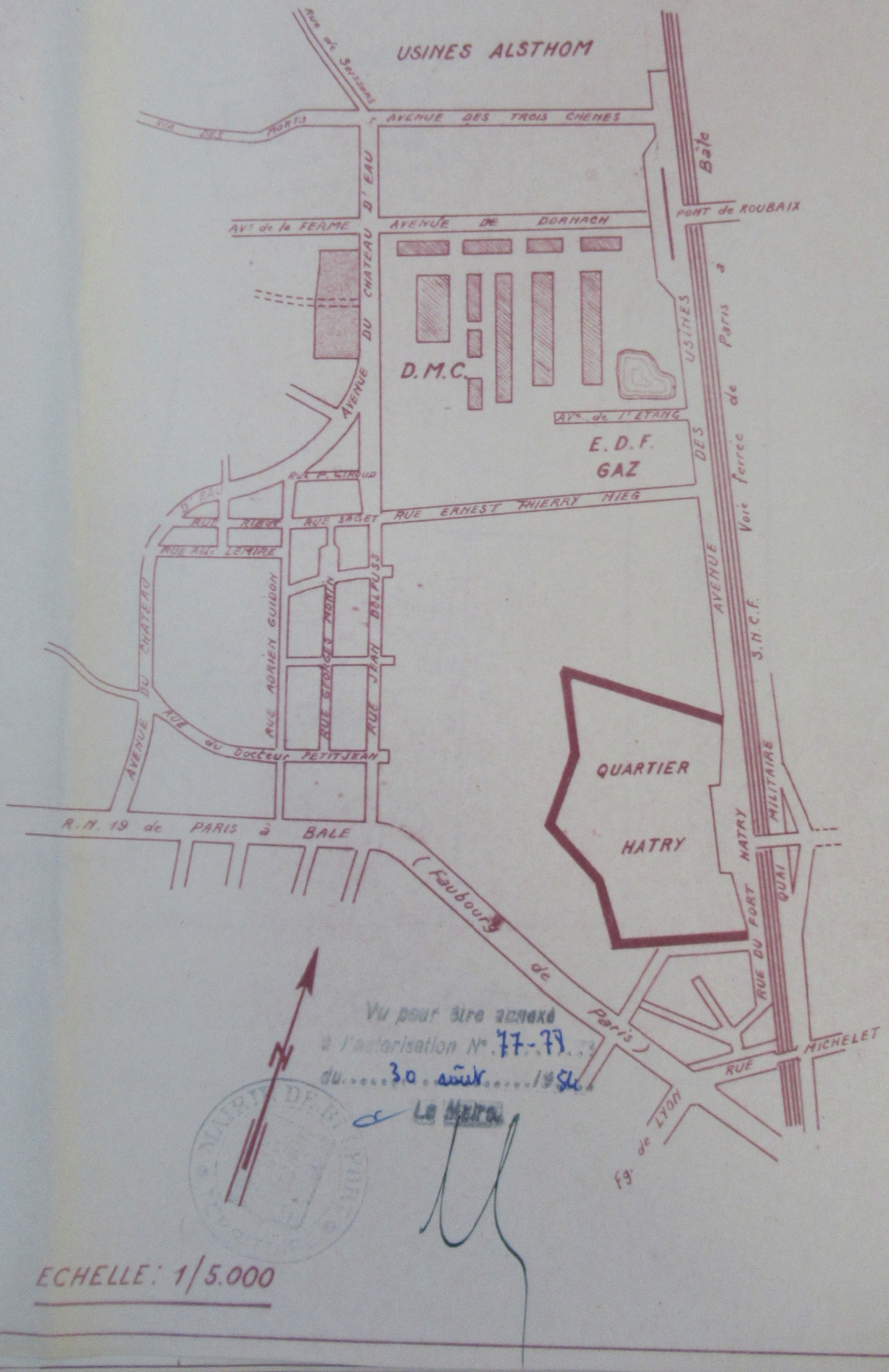


Vu pour être annexé
à l'autorisation N° 77-79
du 30 août 1954
Le Maire

ECHELLE : 1/5.000

PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE DPLG
36, Rue Molière
BELFORT
TELEPH. 873

# SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU C.R.L.

CONSTRUCTION { D'UN IMMEUBLE DE 12 LOGTS F4
D'UN IMMEUBLE DE 16 LOGTS F3

POUR LE COMPTE DE D.M.C.

AVENUE DU CHATEAU D'EAU À BELFORT

PLAN MASSE AU 1/500

P.LABEY ARCH.D.P.L.G. 31/3/54

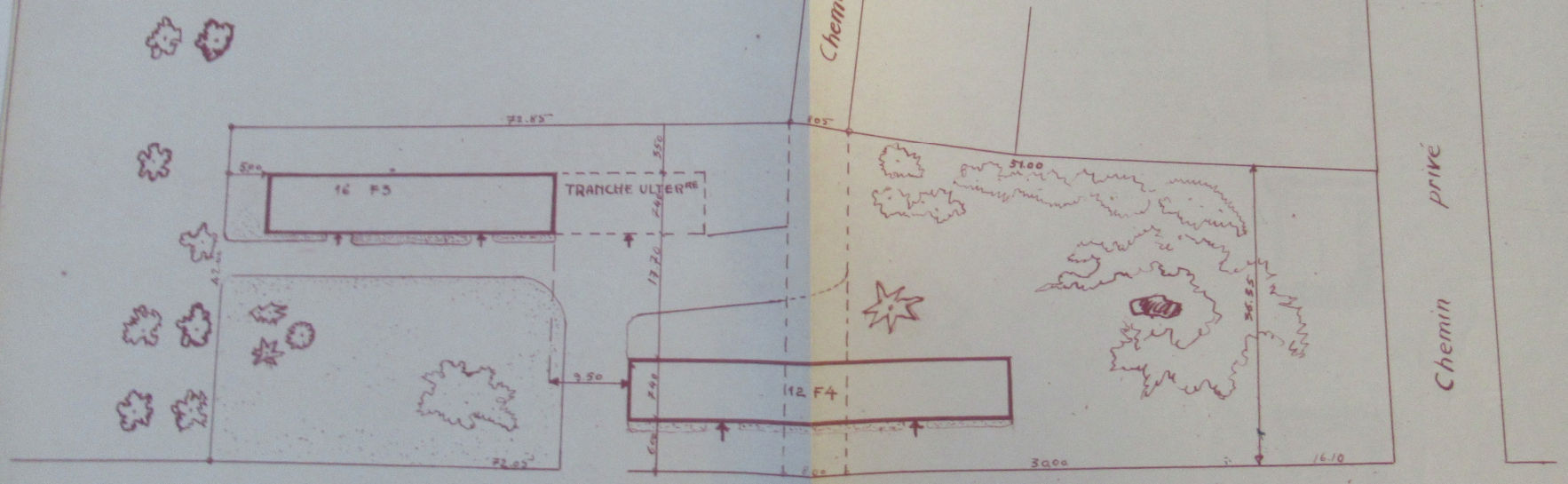


Vu pour être annexé
à l'autorisation N° 77-78
du 30 août 1954
Le Maire

Echelle: 1/500

PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE DPLG
36, Rue Mollère
BELFORT
TÉLÉPH. 873

# SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU C.R.L.

CONSTRUCTION { D'UN IMMEUBLE DE 12 LOGts F4
D'UN IMMEUBLE DE 16 LOGts F3

POUR LE COMPTE DE D.M.C.

AVENUE DU CHATEAU D'EAU À BELFORT

PLAN MASSE AU 1/500

P.LABEY ARCH.D.P.L.G. 31/3/54

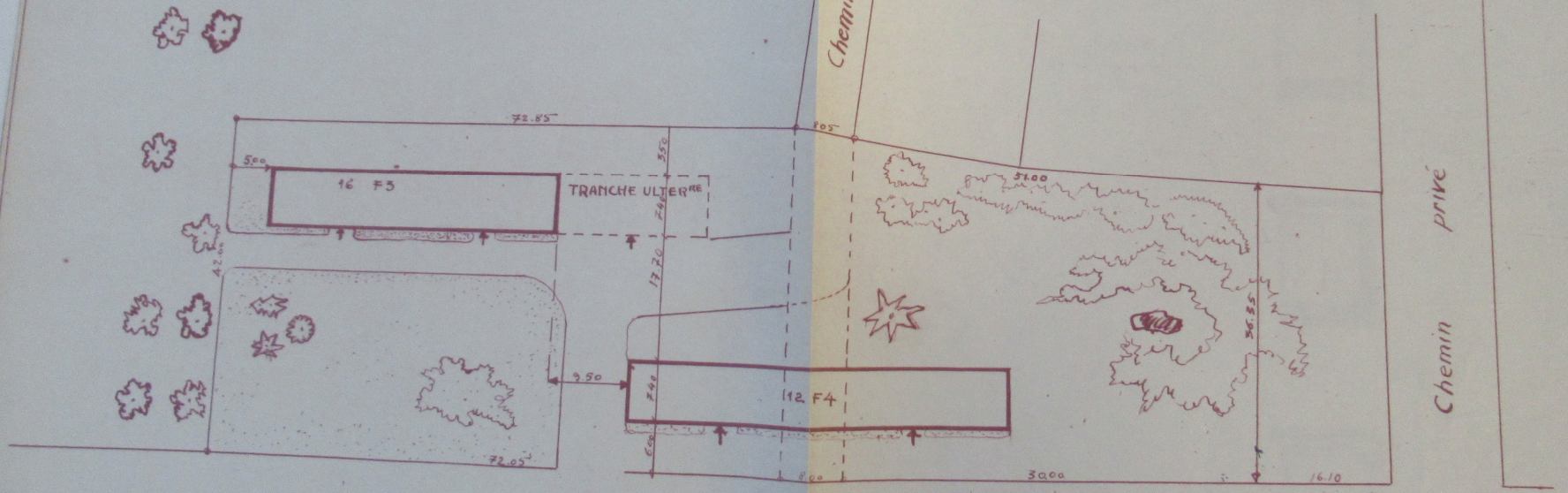


Avenue du Chateau d'Eau

NORD

Vu pour être annexé
à l'autorisation N° 77-78
du 30 août 1954
Le Maire,

Echelle: 1/500

Façade Ouest
Façade est
Société Immobilière du C.R.L.
Projet D.M.C.

Façade Ouest
Façade est
Société Immobilière du C.R.L.
Projet D.M.C. Immeuble 12 log^ts F1
Belfort le 28 Mars 1974
M. Labey Architecte D.P.L.G.

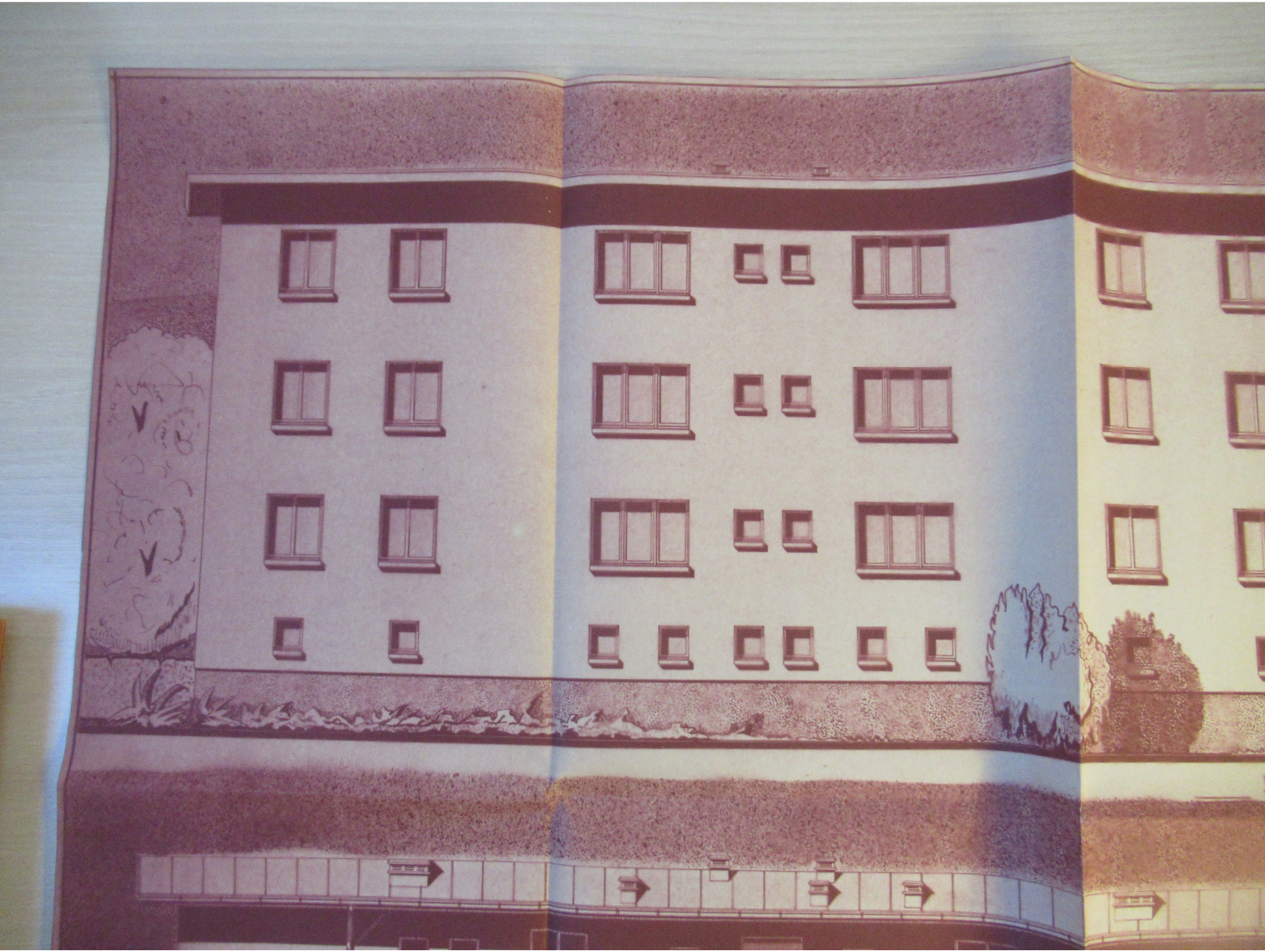

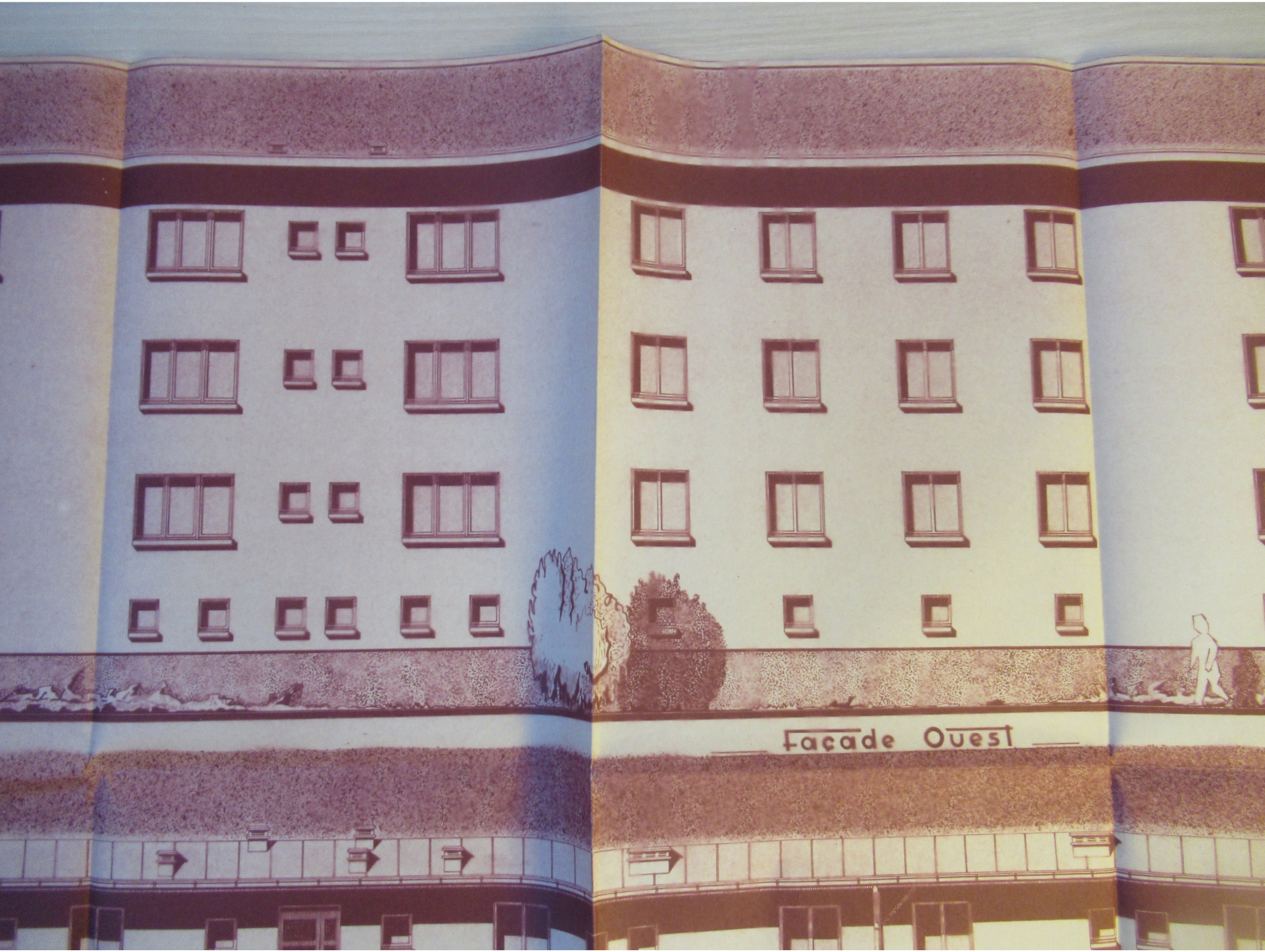
Façade Ouest

Façade Ouest

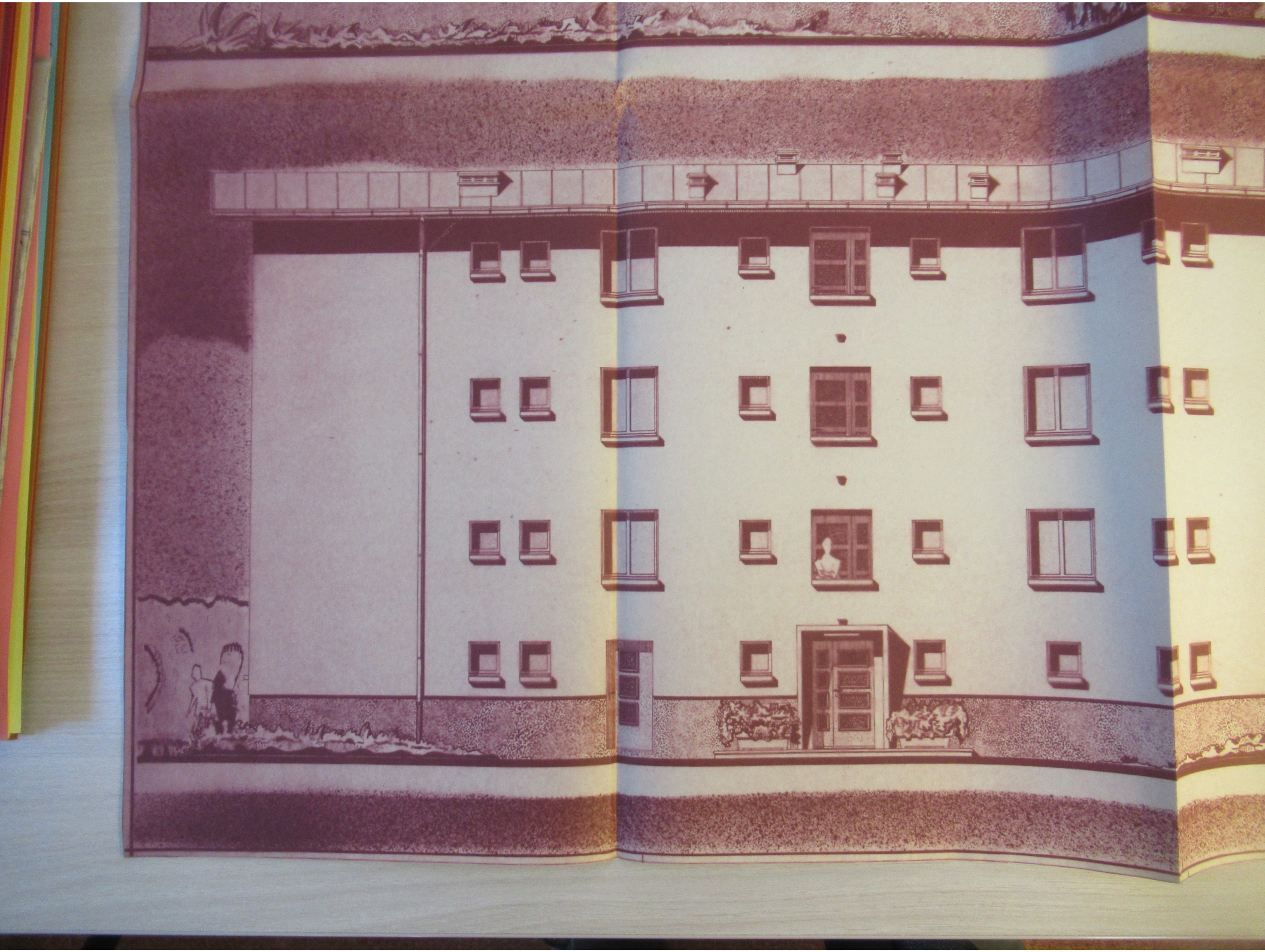

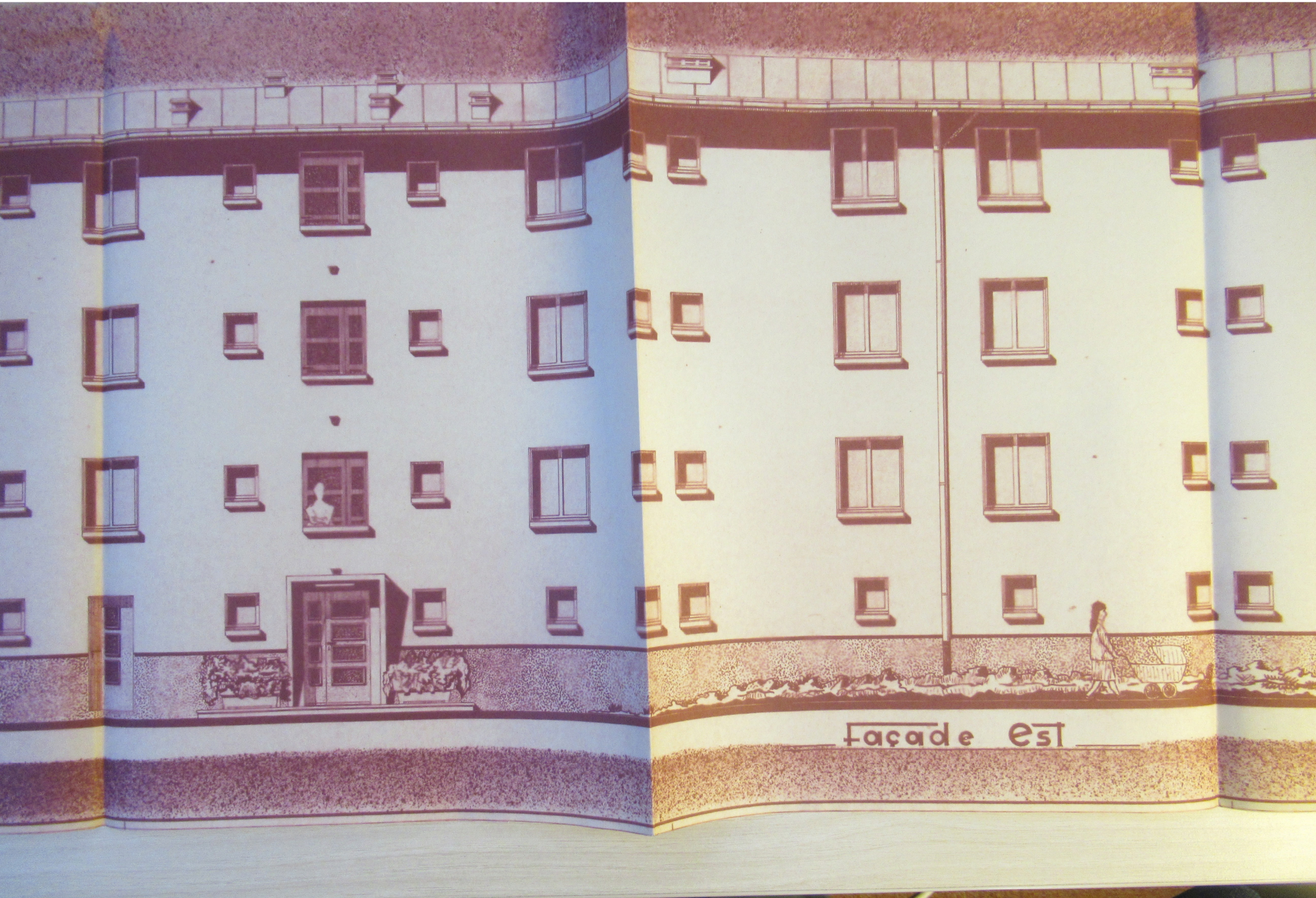
façade est

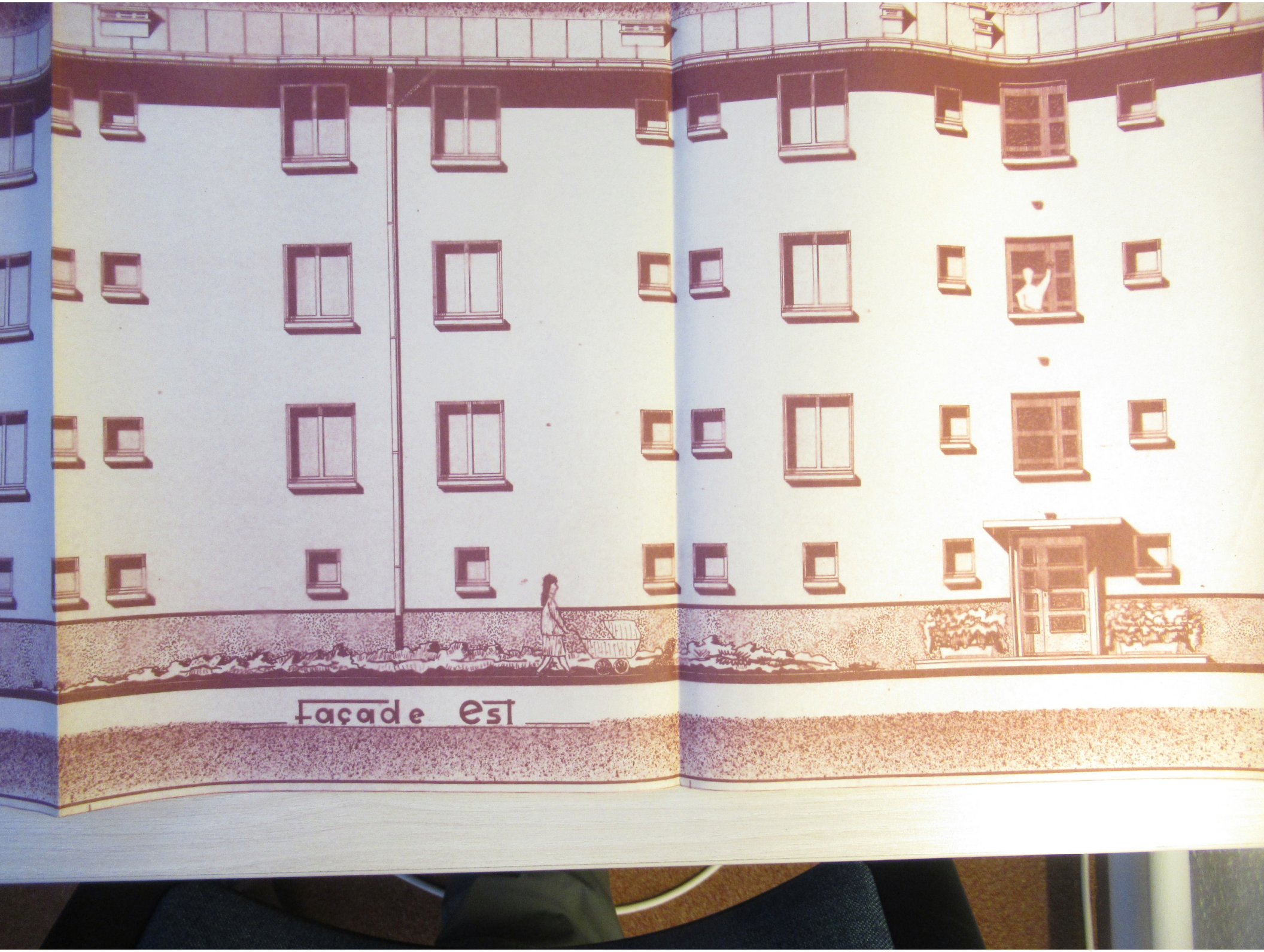
façade est

PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE D.P.L.G.
38, Rue Molière
BELFORT
Téléph. 8/3

Société Immobilière du C.R.L.
Projet D.M.C. Immeuble 12 log^ts F4.
Belfort le 28 Mars 1954.
M. Labey Architecte D.P.L.G

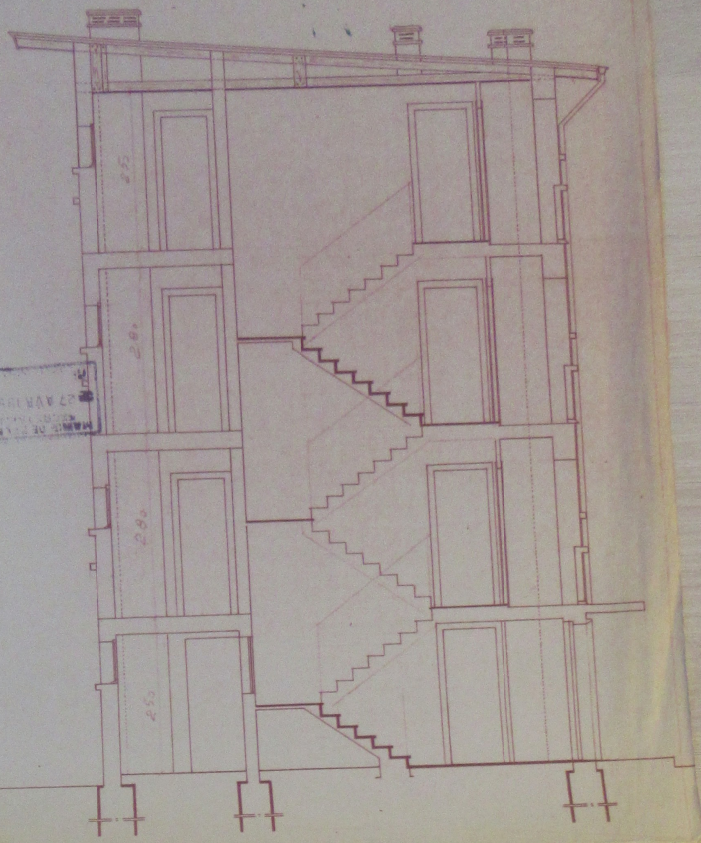

Coupe

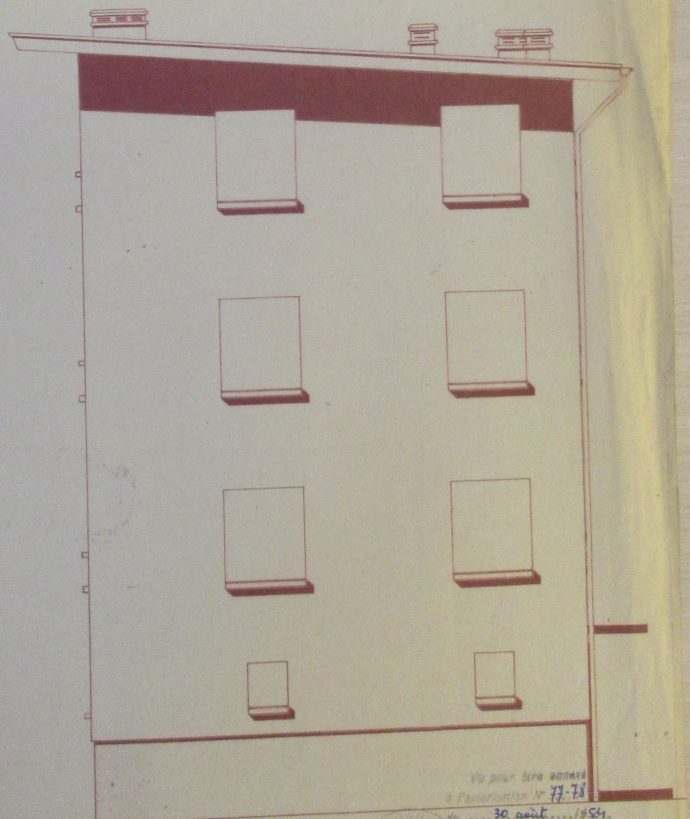

Vu pour être annexé
à l'autorisation N° 77-73
du 30 août 1954

PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE DPLG
86, Rue Molière
BELFORT
TEL. 278

Facade Sud

Vu pour être annexé
à l'autorisation N° 77-78
du 30 août 1954
Le Maire,

PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE DPLG
86, Rue Molière
BELFORT
TÉLÉPH. 873

# Facade Sud

Coupe




MAIRIE DE
27 AVR 1954

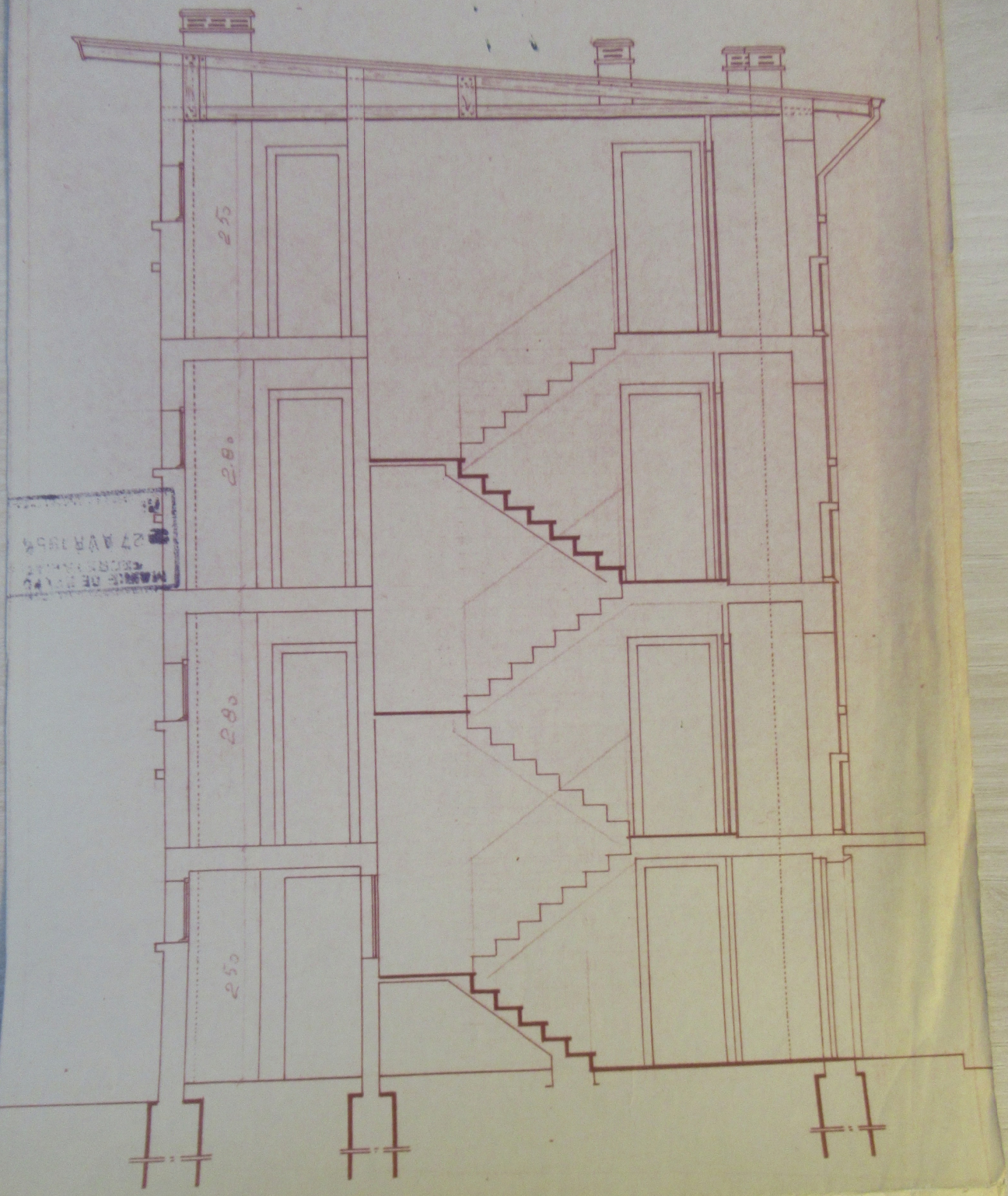


Coupe

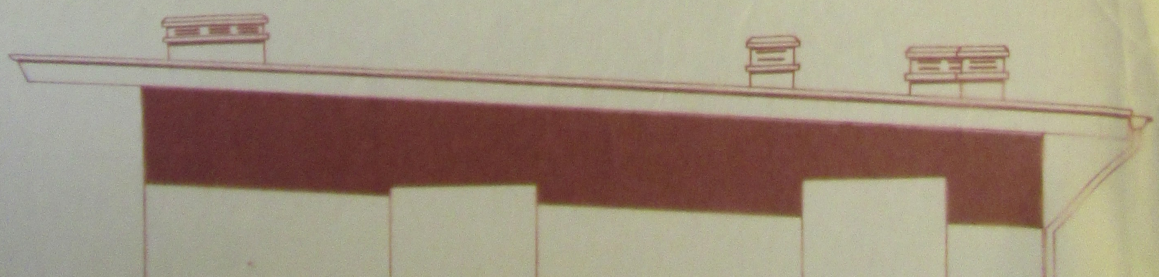

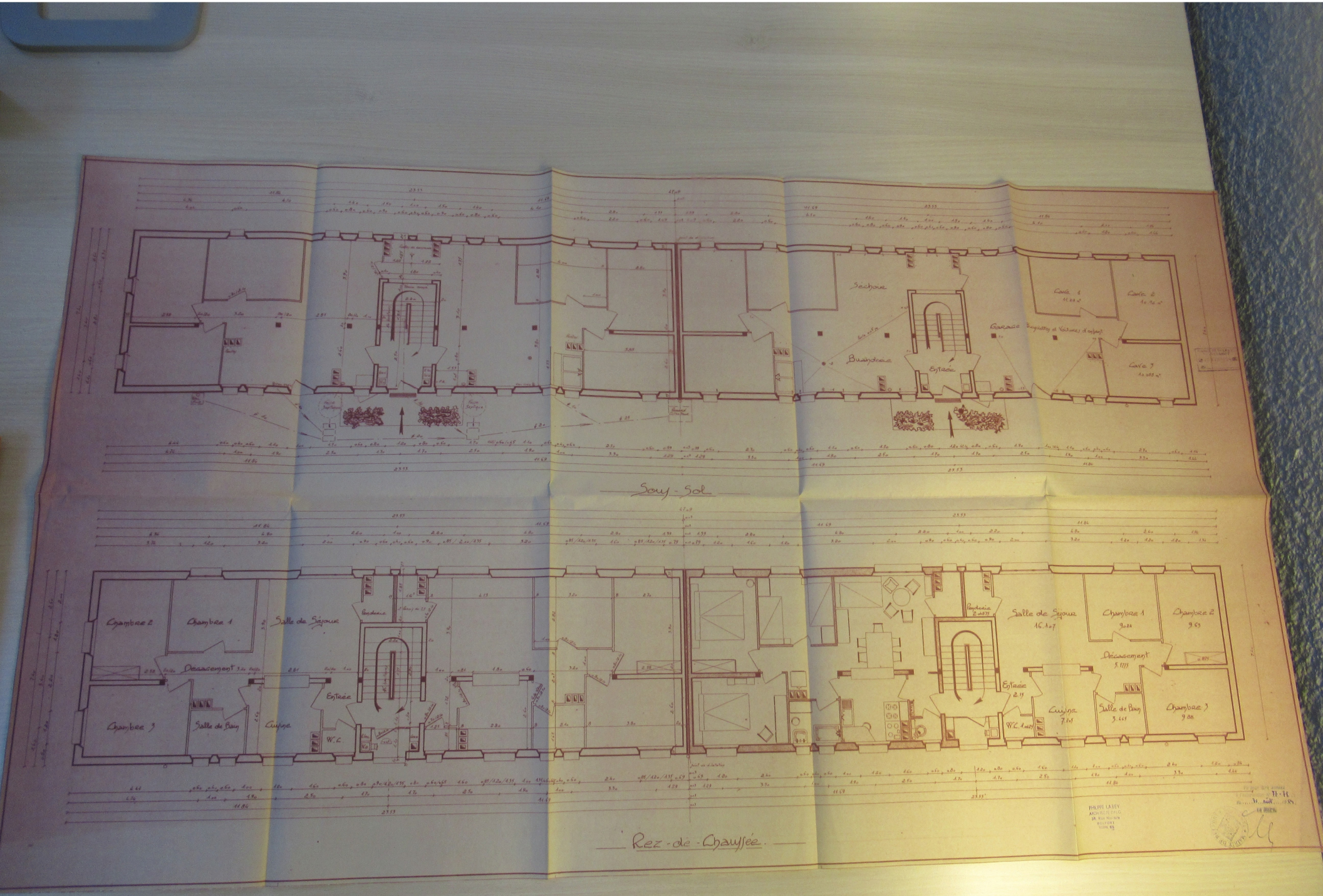
Sous - Sol
Séchoir
Garage
Buanderie
Entrée
Cave 1
Cave 2
Cave 3
Rez - de - Chaussée
Chambre 2
Chambre 1
Salle de Séjour
Dégagement
Chambre 3
Salle de Bain
Cuisine
W.C.
Entrée
Salle de Séjour
16.10 m²
Chambre 1
Chambre 2
Dégagement
Entrée
Cuisine
Salle de Bain
Chambre 3
W.C.
PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE DPLG
28 Rue Nicolas
BELFORT

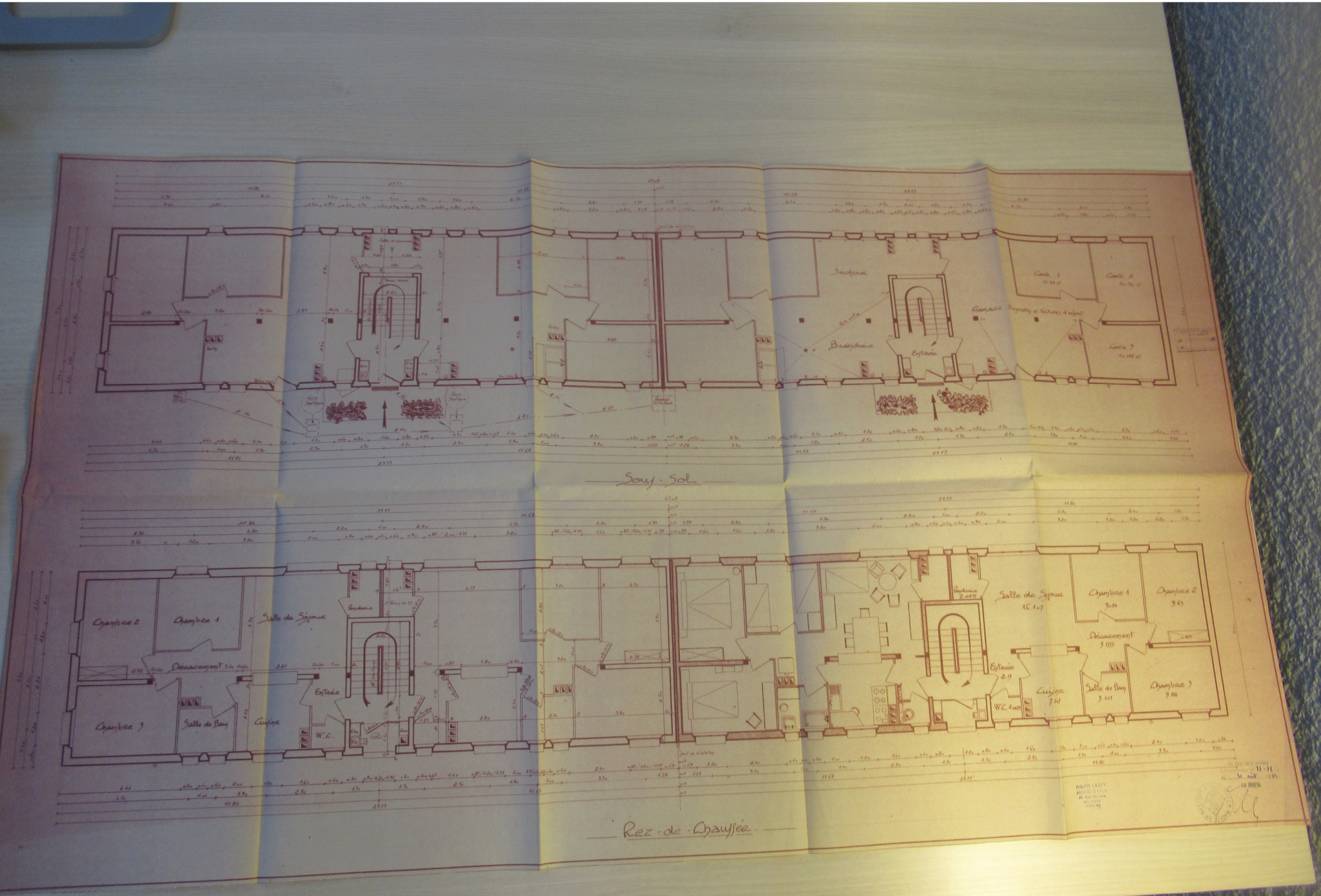
Sous - Sol
Séjour
Buanderie
Entrée
Garage
Cave 1
Cave 2
Cave 3
Rez - de - Chaussée
Chambre 2
Chambre 1
Salle de Séjour
Buanderie
Dégagement
Entrée
Chambre 3
Salle de Bain
Cuisine
W.C.
Salle de Séjour
16.107
Chambre 1
Chambre 2
Dégagement
Entrée
Cuisine
Salle de Bain
Chambre 3
W.C.

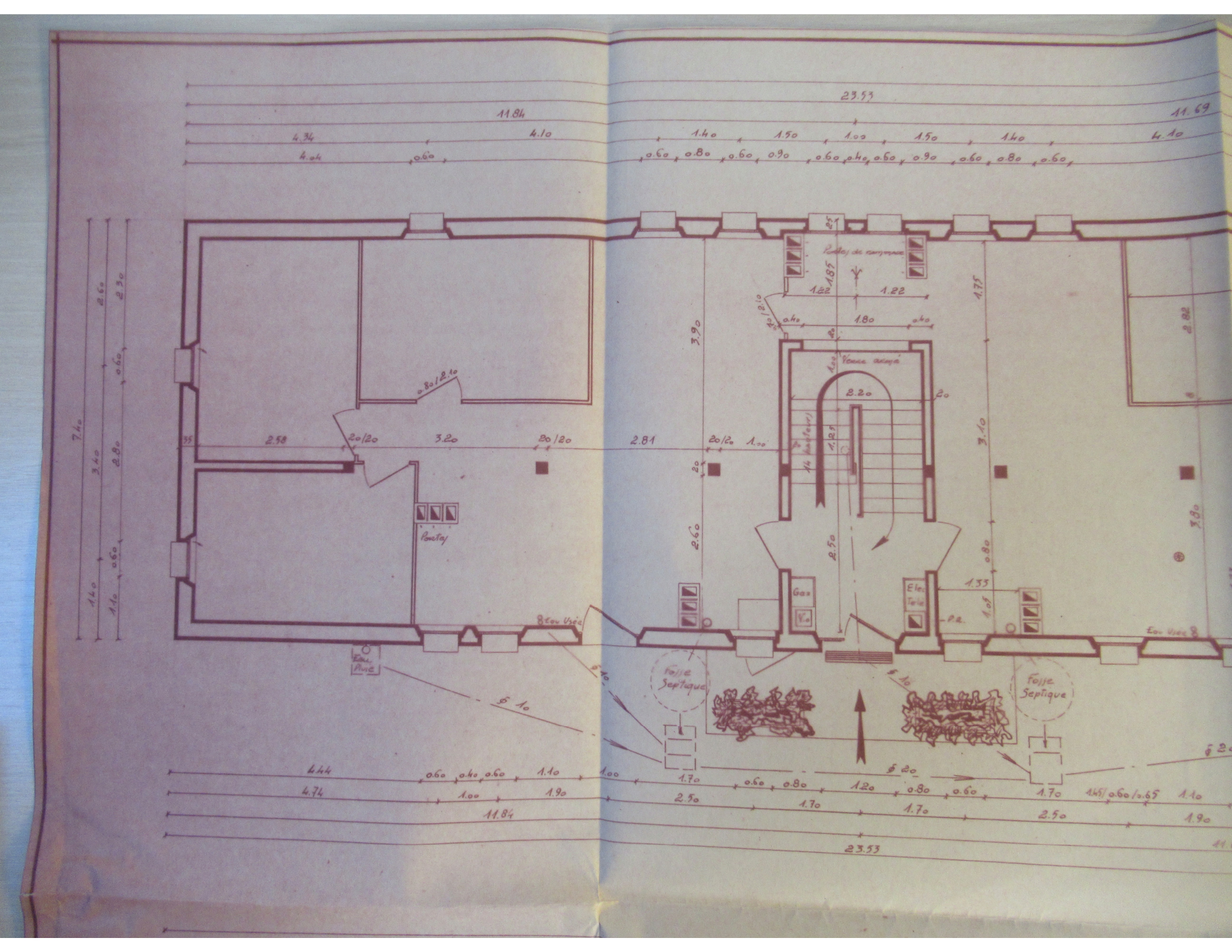
11.84
4.34
4.10
4.04
0.60
23.53
11.69
1.40
1.50
1.00
1.50
1.40
0.60
0.80
0.60
0.90
0.60
0.40
0.60
0.90
0.60
0.80
0.60
7.40
3.40
1.40
1.10
2.60
2.80
0.60
0.60
2.30
0.80/2.10
35
2.58
20/20
3.20
20/20
2.81
20/20
1.00
3.90
2.60
2.50
1.85
1.22
1.22
1.75
0.40
1.80
0.40
20
1.05
Vasque ancrée
2.20
20
14 marches
1.25
3.10
0.80
1.33
1.05
Gaz
Ele.
Tele
Ev
Pa
2.82
1.30
Pontay
Pontay de campagne
Eau Usée
Eau Pluie
Fosse Septique
Fosse Septique
5.10
5.10
5.20
4.44
4.74
0.60
0.40
0.60
1.10
1.00
1.00
1.90
1.70
0.60
0.80
1.20
0.80
0.60
1.70
1.45
0.60
0.65
1.10
2.50
1.70
1.70
2.50
1.90
11.84
23.53

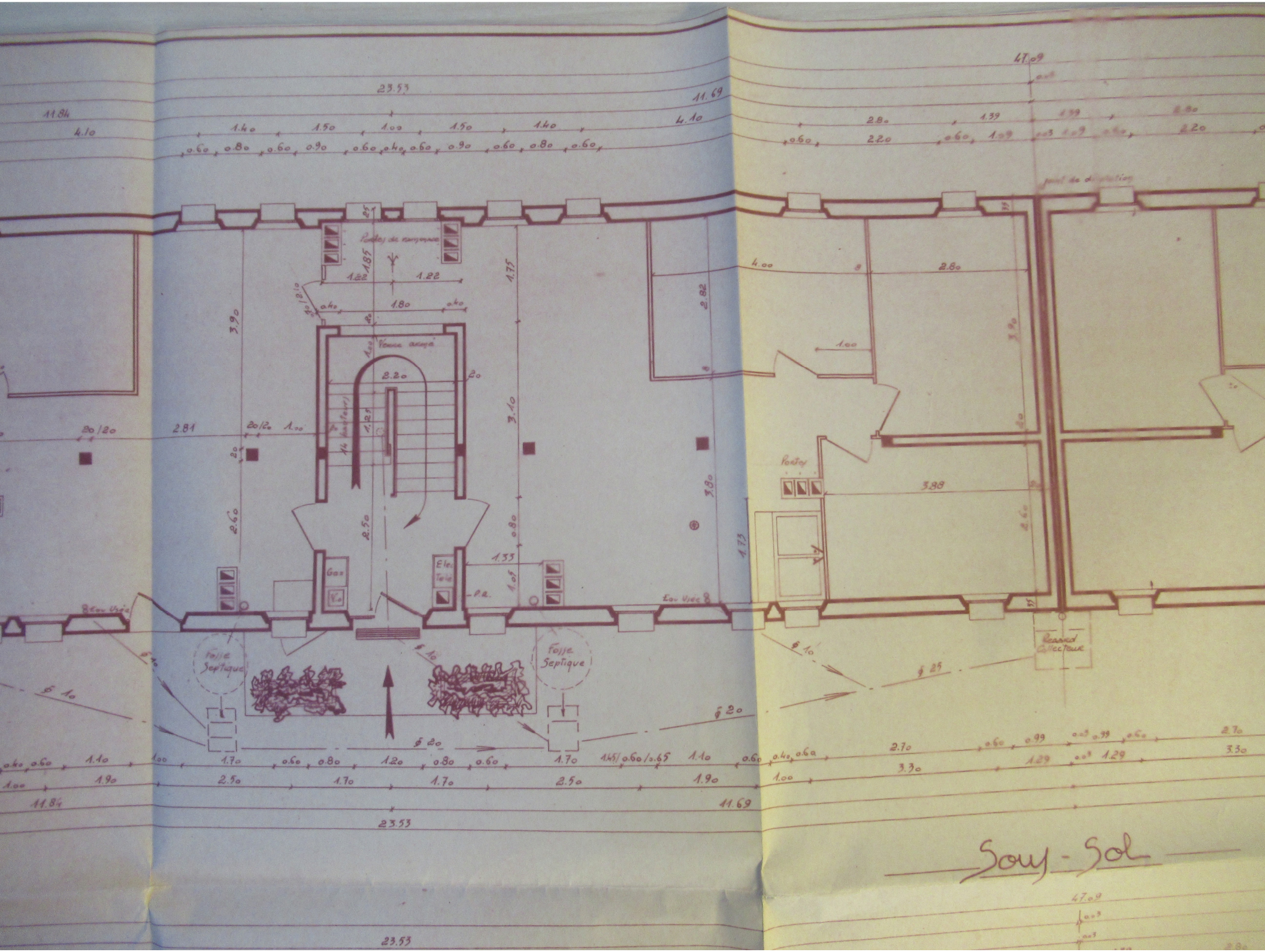
Sous - Sol
Fosse Septique
Fosse Septique
Gaz
Elec Tele
Poubelles de ramassage
Fenêtre coulissante
Poubelles
Regard Collecteur
Eau Vive
Eau Vive
Point de distribution
23.53
11.84
11.69
4.10
47.09
2.80
2.20
4.00
3.88
2.82
3.90
3.10
3.80
2.60
2.50
1.75
1.73
1.80
1.22
1.85
1.33
1.05
0.80
2.81
1.00
1.70
1.20
1.10
1.90
2.70
3.30
1.29
1.39
0.99
0.60
0.80
0.90
0.40
1.40
1.50
2.20
2.50
1.45
1.65
Ø 10
Ø 20
Ø 25

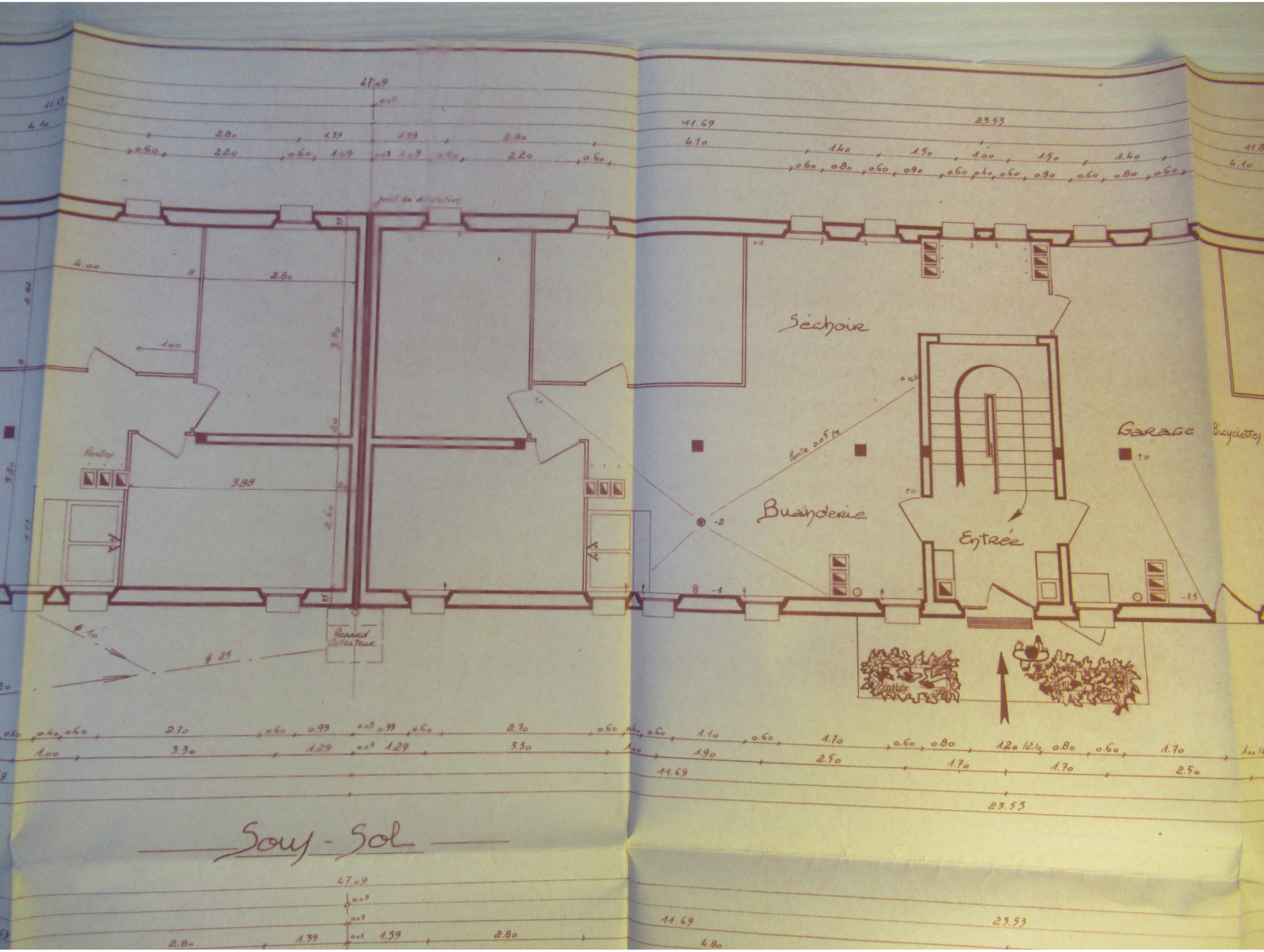
Séchoir
Buanderie
Entrée
Garage
Bicyclettes
Rangt
Regard collecteur
Pente 0.05 / m
47.09
11.69
23.53
4.10
4.80

# Sous - Sol

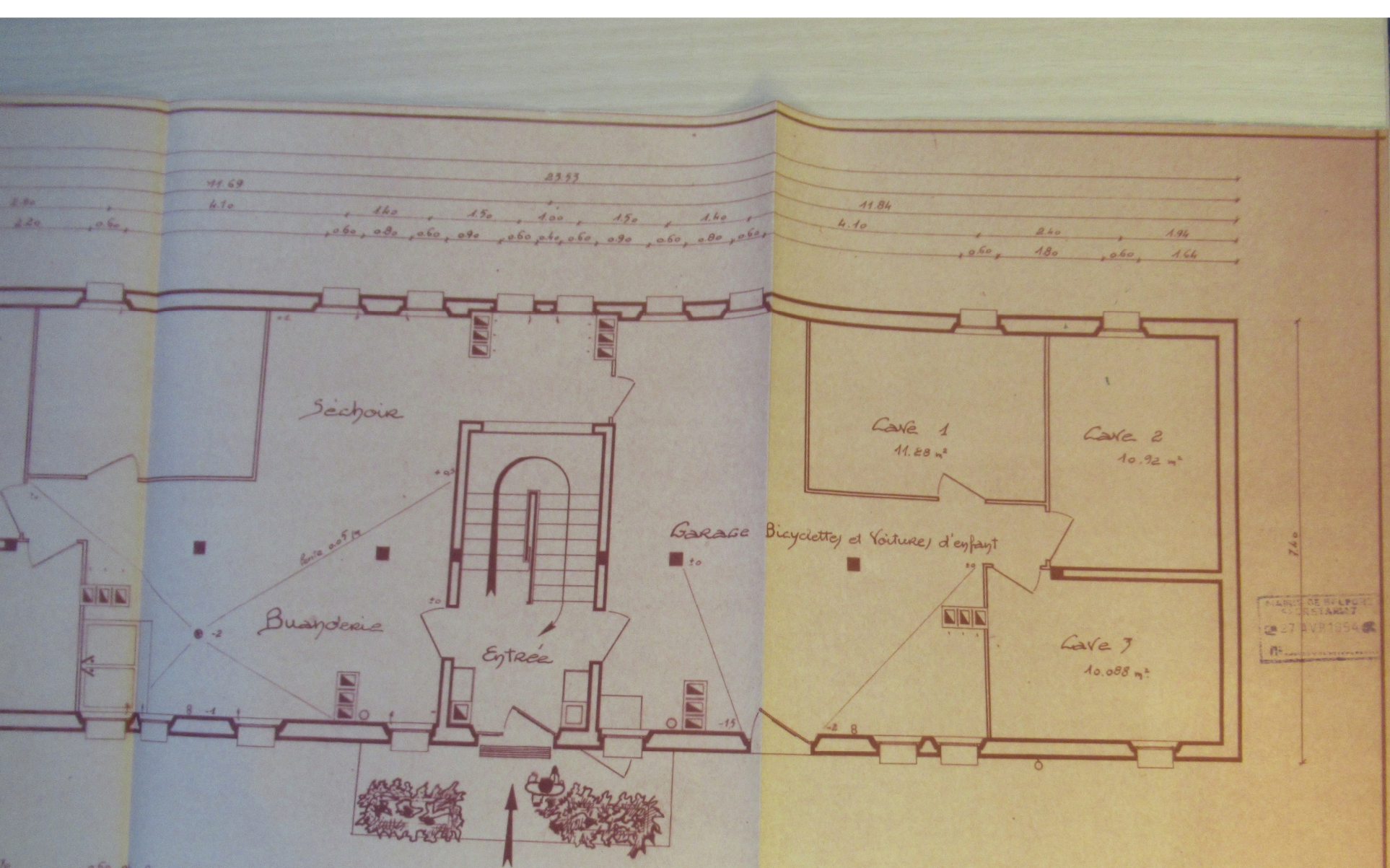
Séchoir
Buanderie
Entrée
Garage Bicyclettes et Voitures d'enfant
Cave 1
11.28 m²
Cave 2
10.92 m²
Cave 3
10.088 m²
23.53
11.84
11.69
7.40

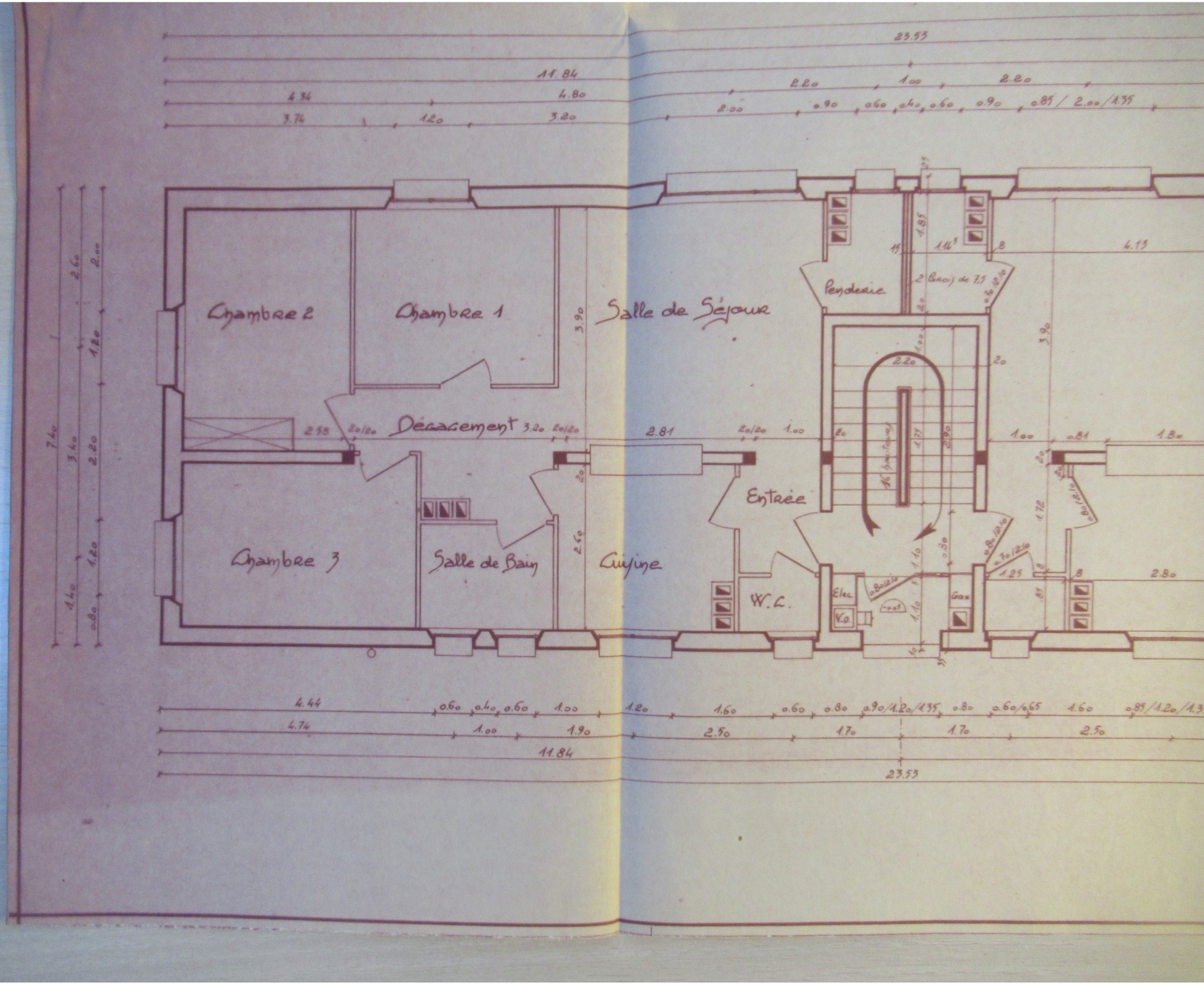
Chambre 2
Chambre 1
Salle de Séjour
Dégagement
Chambre 3
Salle de Bain
Cuisine
Entrée
W.C.
Penderie
Elec
Gaz
11.84
23.53
4.44
4.74
1.00
1.90
2.50
1.70
1.70
2.50
4.34
3.74
1.20
4.80
3.20
2.20
1.00
2.20
2.00
0.90
0.60
0.40
0.60
0.90
0.85 / 2.00 / 1.35
4.13
2.80
1.80
1.00
0.81
2.81
2.58
3.20
2.20
3.90
2.60
1.20
2.20
1.40
0.80
1.72
1.25
1.10
2.90
1.37
1.60
0.80
0.90 / 1.20 / 1.35
0.60 / 0.65
0.85 / 1.20 / 1.3

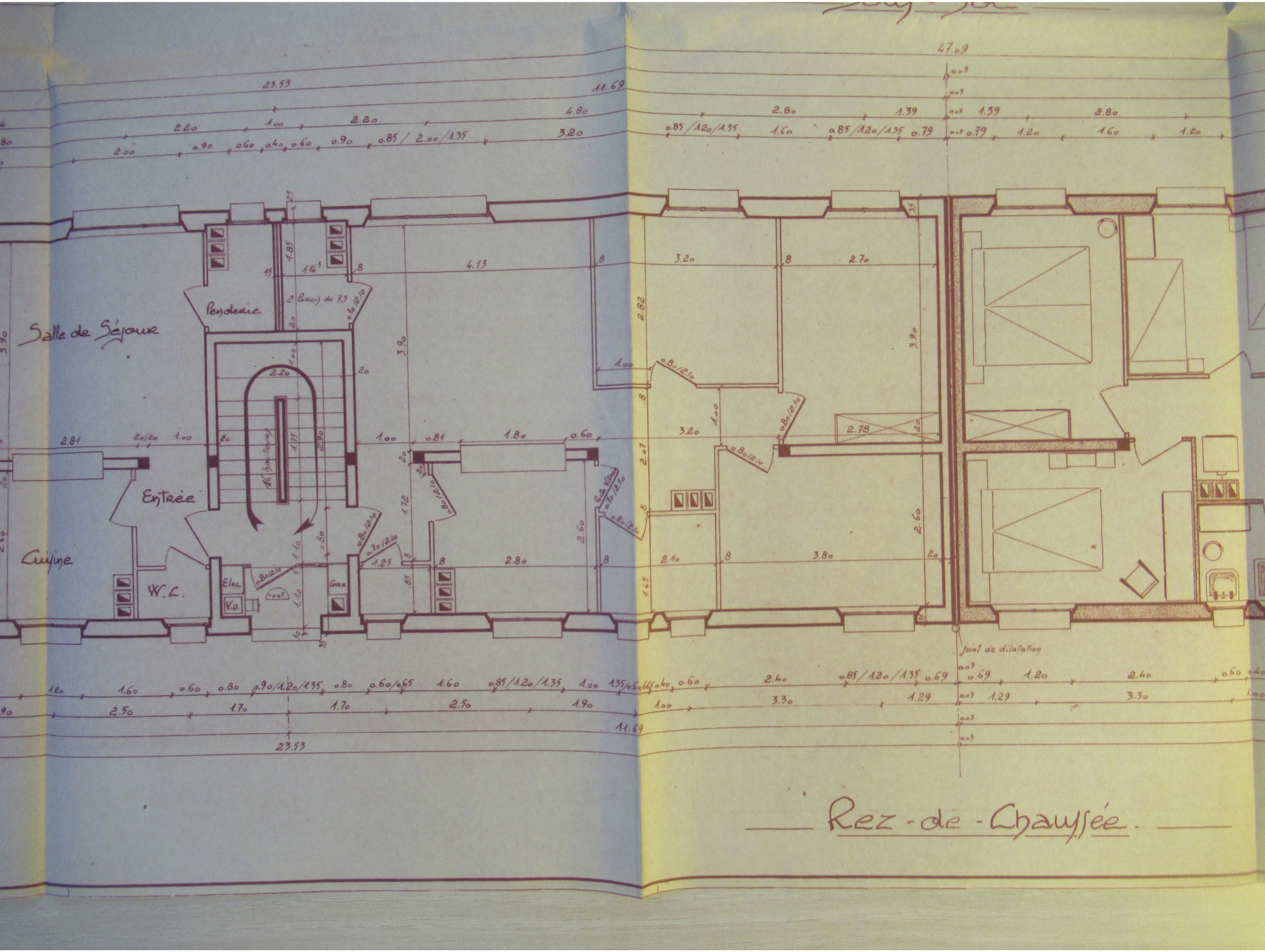


Rez-de-Chaussée

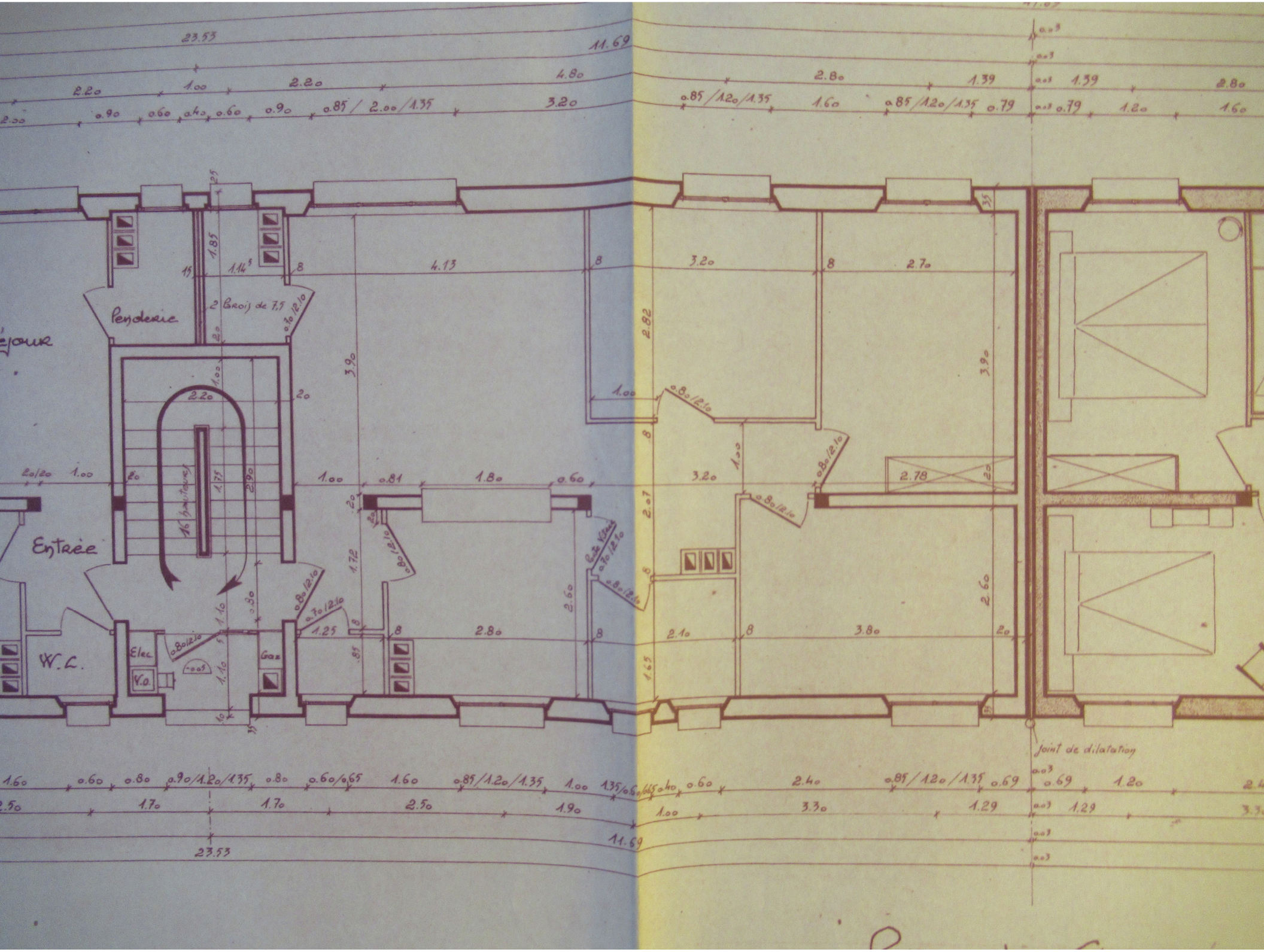
23.53
11.69
Penderie
Séjour
Entrée
W.C.
Elec
Gaz
Joint de dilatation

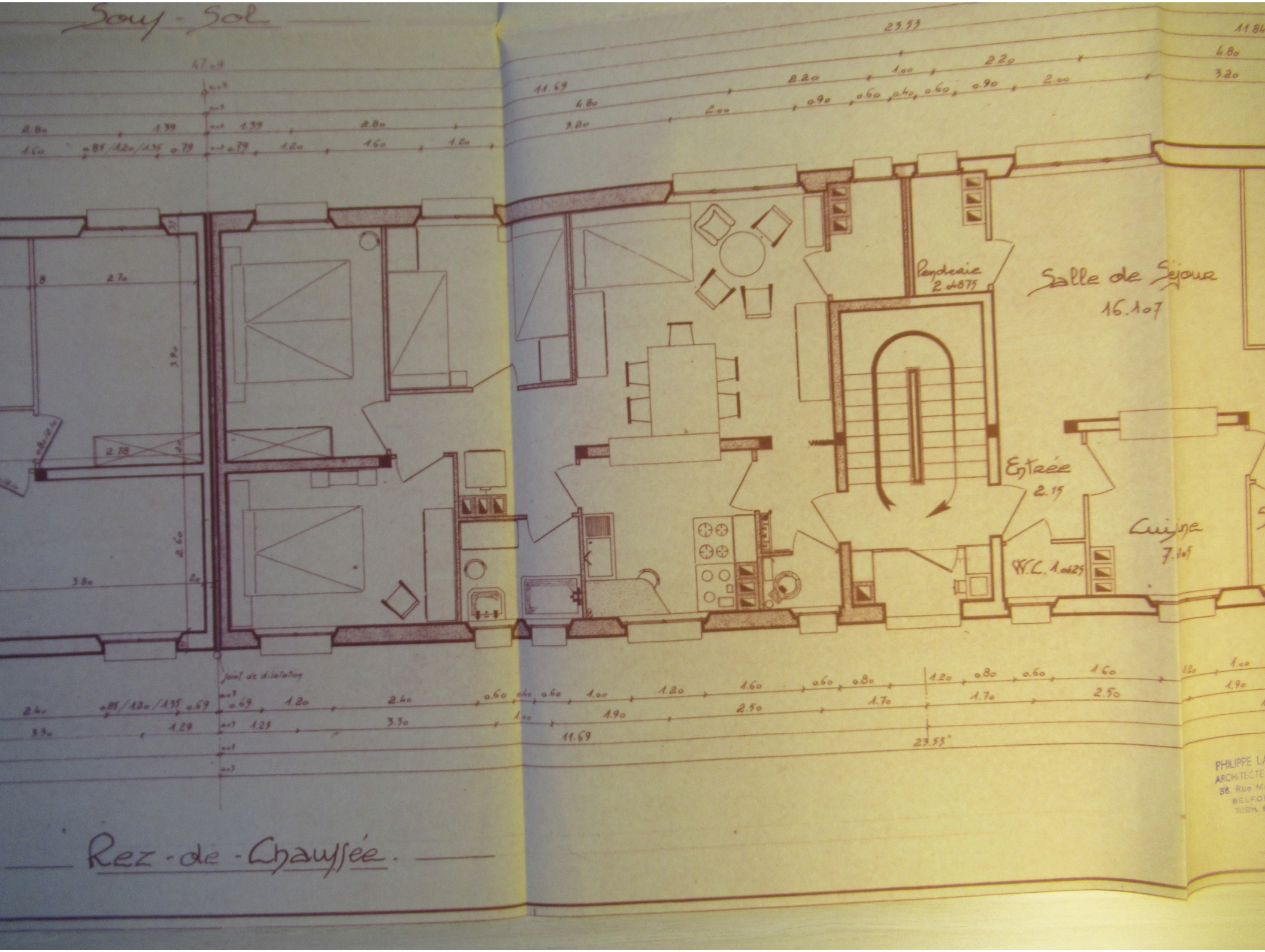
Sous - Sol
Rez - de - Chaussée
Penderie
2.48 75
Salle de Séjour
16.107
Entrée
2.15
W.C. 1.0625
Cuisine
7.105
23.53
11.69
joint de dilatation

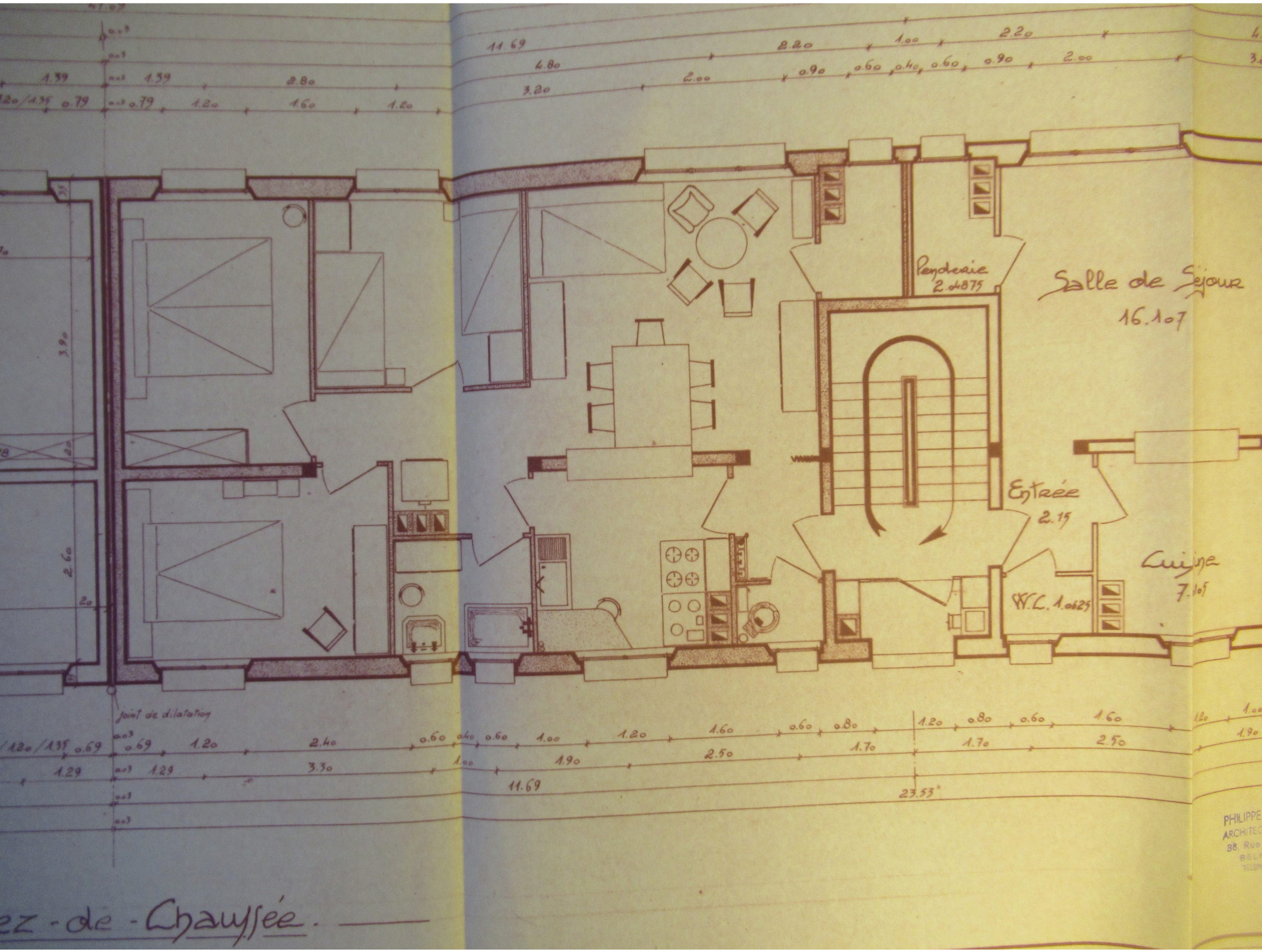


ez-de-Chaussée.

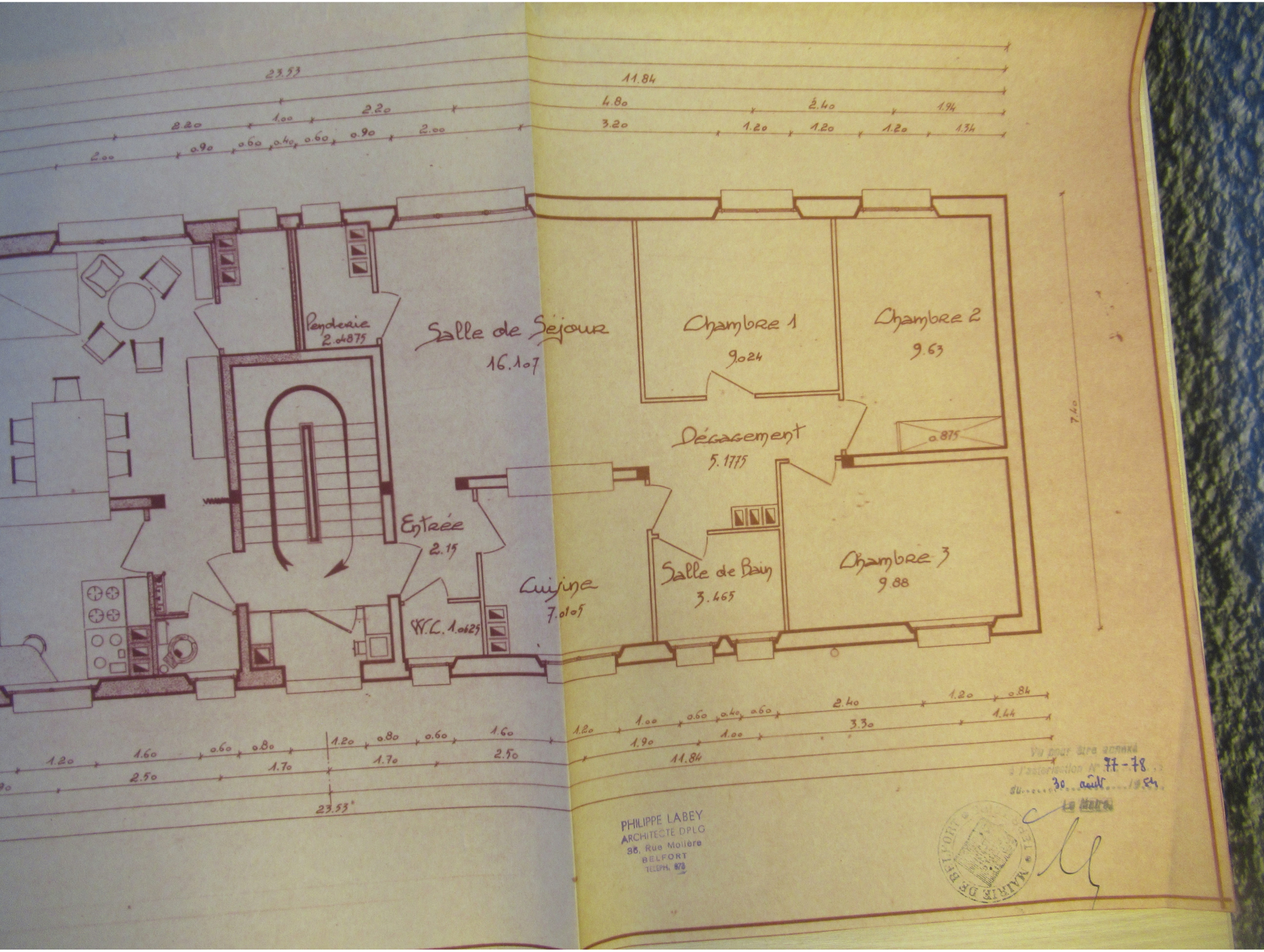
Penderie
2.0475
Salle de Séjour
16.107
Chambre 1
9.024
Chambre 2
9.63
Dégagement
5.1775
0.875
7.40
Entrée
2.15
Cuisine
7.0105
W.C. 1.0625
Salle de Bain
3.465
Chambre 3
9.88
23.53
11.84
PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE DPLG
36, Rue Molière
BELFORT
TELEPH. 873
Vu pour être annexé
à l'autorisation N° 77-78
du 30 août 1954
Le Maire

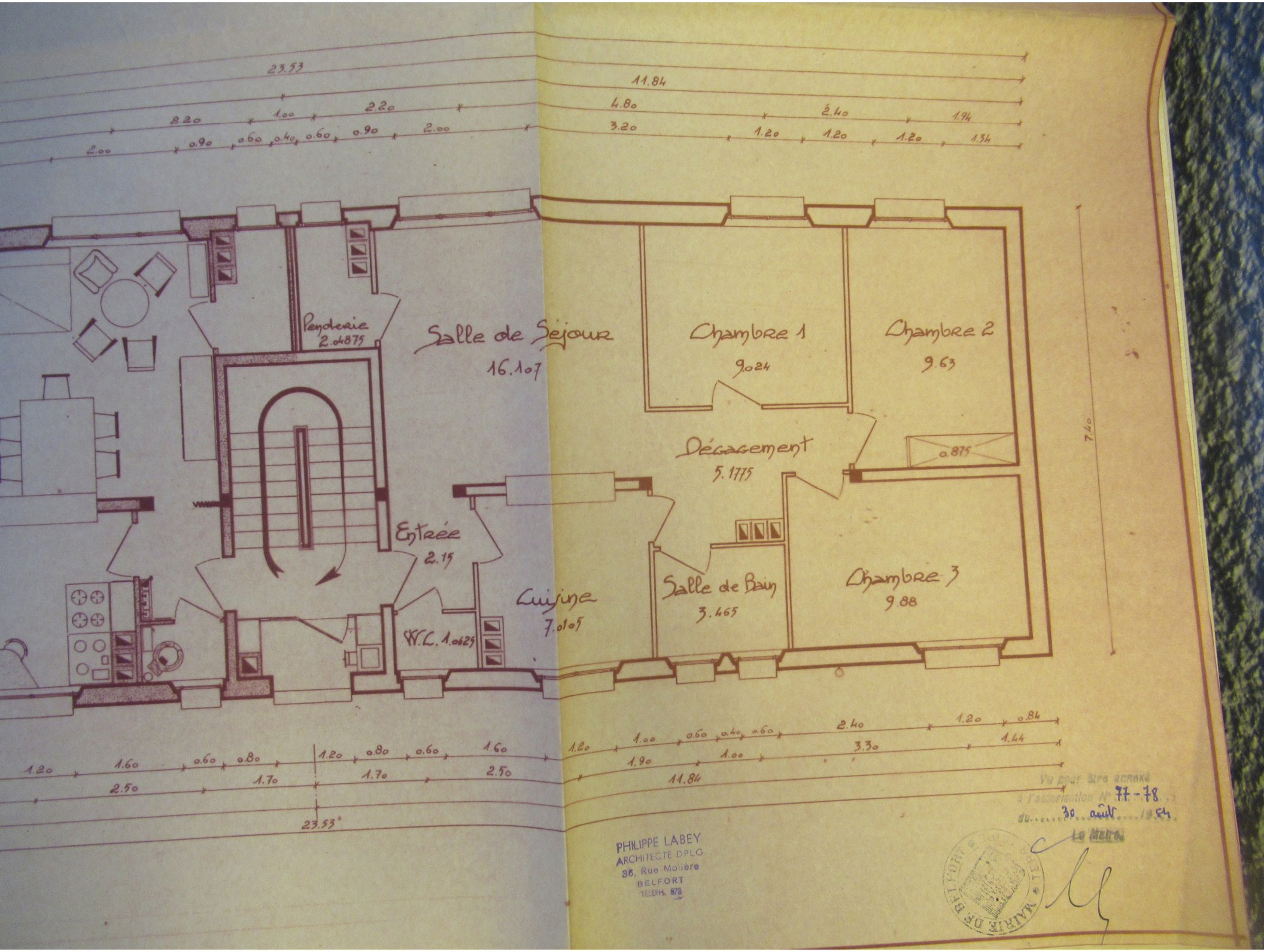


PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE DPLG
38, Rue Molière
BELFORT
TELEPH. 878

Vu pour être annexé
à l'autorisation N° 77-78
du 30 août 1954
Le Maire

PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE DPLG
38, Rue Molière

**Liste des pièces composant le dossier :**

1 Notice descriptive et estimative
2 Plan de situation
3 Plan masse
4 Dessins d'exécution
5
6

## COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier joint à la demande doit comprendre :

**A. Dans tous les cas :**

1° Une **notice descriptive et estimative** des travaux projetés ;

2° Un **plan de situation** établi à petite échelle, de préférence à l'échelle 1/2.000 ou à l'échelle du cadastre : ce plan doit comporter notamment l'indication de la nature et de la largeur des voies d'accès depuis l'immeuble jusqu'au carrefour des voies publiques le plus proche et montrer clairement la position de la parcelle dans le village, ou dans le quartier s'il s'agit d'une ville ;

3° Un **plan de masse** à l'échelle de 1/500 ou à une échelle supérieure, comportant les indications suivantes : l'orientation, les limites du terrain, l'implantation des constructions projetées, l'amorce des constructions voisines ainsi que le nombre de leurs étages ou leur hauteur ;

4° Les **plans d'exécution** proprement dits comportant obligatoirement les plans, coupes et élévations cotées nécessaires à la compréhension et à l'instruction du projet et, notamment, le plan des sous-sols avec indication des canalisations, le plan du rez-de-chaussée et de chacun des étages, les élévations de chacune des façades, les coupes correspondantes.

Les plans doivent être lisiblement cotés, de manière à permettre l'appréciation des volumes, des surfaces et des ouvertures. Ils précisent notamment le mode d'alimentation en eau potable et, s'il y a lieu, en eau non potable, les canalisations d'évacuation des eaux pluviales ou ménagères et des matières de vidange, avec indication des puits, réservoirs, citernes, w.-c., fosses à purin, dépôts de fumier, ainsi que des dispositions prises pour assurer leur étanchéité et neutraliser les matières usées.

Ils doivent porter également indication des conduits de fumée et de ventilation.

Ils doivent enfin définir la destination des différents locaux et donner, sur les matériaux et les couleurs, toutes précisions permettant de juger de l'aspect de la construction projetée.

**B. Éventuellement :**

1° Lorsque la construction projetée doit être édifiée en bordure du domaine public : **l'arrêté ou une copie conforme de l'arrêté** par lequel l'alignement et, s'il y a lieu, le nivellement ont été délivrés ;

2° Lorsque la construction projetée doit être édifiée sur un terrain faisant partie d'un lotissement : **un certificat**, délivré sans frais par le Préfet, mentionnant l'accomplissement des formalités relatives à la création et au développement des groupes d'habitations et des lotissements à usage d'habitation (cf. art. 82 à 89 de la loi d'Urbanisme du 15 juin 1943);

3° Lorsqu'il s'agit d'un établissement classé : soit **une copie certifiée conforme de l'arrêté préfectoral autorisant la création ou l'extension** (établissement de 1re ou de 2e classe), soit **une copie certifiée conforme de la déclaration au Préfet et de l'accusé de réception** (établissement de 3e classe).

NOTA. — Pour les constructions industrielles et commerciales, le dossier à joindre à la demande doit être constitué après consultation préalable du Directeur des Services départementaux du M. R. L. (Service de l'Urbanisme et de la Construction). Celui-ci remet au pétitionnaire un bordereau des documents techniques nécessaires à l'instruction de la demande.

DÉPARTEMENT du T. de B.

COMMUNE de Belfort

# Demande de Permis de construire

Je soussigné DOLLFUS-MIEG et Cie
(Nom en lettres capitales et prénom usuel)

demeurant à Mulhouse rue de Pfastatt n° 15
(Numéro, rue, lieudit, commune, département)

demande la délivrance du PERMIS de CONSTRUIRE pour des travaux à entreprendre sur un terrain sis à Belfort Caserne du Bataillon d'Afrique
(Numéro, rue, lieudit, commune, département)

dont je suis propriétaire
(Propriétaire, locataire...)

Ce terrain figure au cadastre sous le n° 248 et 250 p de la section D

Il est grevé des servitudes de droit public et de droit privé suivantes

Ces travaux, définis au dossier joint, consistent en ; (Marquer une croix dans la ou les cases qui conviennent.)

| | |
|---|---|
| **Construction comportant au moins un logement :** | |
| a. sans partie industrielle, commerciale ou agricole (Remplir alors la partie A ci-après.) | X |
| b. avec partie industrielle, commerciale ou agricole (Remplir alors les parties A et B ou C ci-après.) | |
| **Addition, surélévation ou transformation destinée à l'habitation ou à ses annexes (sauf clôtures et modifications architecturales)** (Remplir alors la partie A ci-après.) | |
| **Construction, addition, surélévation ou transformation ne comportant pas de logement** (Remplir alors la partie B ou C ci-après.) | |
| **Autres travaux non destinés à l'habitation (clôtures, devantures...)** (Ne remplir aucune des parties A, B, C.) | |

Leur montant est estimé à fr. : 26.200.000
(Non compris achat de terrain, voirie, etc.)

PC-152 — J. O. 301832

NOM, adresse et signature du propriétaire du terrain s'il n'est pas bénéficiaire des travaux.

NOM, adresse et signature de la personne chargée de la direction technique des travaux.

PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE DPLG
36, Rue Molière
BELFORT
TÉLÉPH. 873

P. Labey

A Mulhouse, le 27 Mars 1954

Signature du demandeur :
DOLLFUS-MIEG & Cie, Soc. an.
L'un des Directeurs-gérants :
P.

(Ne rien écrire dans cette partie.)

Dépôt le ... MARS 1954. Avis favorable donné le

MRI
Libre
Nº d'Entrée

## PARTIE RÉSERVÉE AU DEMANDEUR

**Remplir suivant la nature des constructions seulement les parties A, B ou C**
*(ou souligner les mentions qui conviennent)*

Ne rien écrire dans cette colonne

**A - Habitation et annexes** neuf, addition, surélévation

1. Agissez-vous au nom d'une société (ou groupement) ? 1 oui - 0 non
2. Si oui laquelle : Raison sociale : Dollfus Mieg et Cie ; Adresse (siège) : Mulhouse ; Activité principale :
3. Si non, êtes-vous salarié ou à votre compte ? Quelle est votre profession ?
4. La Construction est destinée à : 1 Résidence ~~principale~~, 2 ~~Résidence secondaire~~, 3 ~~Vente~~, 4 Location vide, 5 ~~Location meublée~~
5. Avez-vous eu recours à un **architecte** ? 1 oui - 0 ~~non~~
6. Bénéficiez-vous de la législation sur les **Dommages de guerre** ? ~~oui~~ non
7. Demandez-vous la **prime à la construction** ? oui - ~~non~~
8. Ferez-vous appel à **l'aide** de : 1 Société de Crédit Immobilier, 2 Prêt spécial du Crédit Foncier, 3 Habitat rural, 4 Amélioration de l'habitat, 5 Épargne construction, 9 Autre forme de crédit

Le ou les logements auront-ils ?

9. **Eau courante :** 0 ~~Sans~~ - 1 Sur l'évier - 2 Sur la toilette - 3 Salle d'eau ou salle de bain
10. **Gaz de ville, Électricité :** 0 ~~Ni l'un ni l'autre~~ - 1 ~~Électricité sans gaz~~ - 2 Gaz et Électricité
11. **W.C. :** 0 ~~Sans ou extérieur à l'immeuble~~ - 1 ~~Extérieur au logement~~ - 2 Intérieur
12. **Tout à l'égout :** 1 oui - 0 ~~non~~ ; **W.C. :** 2 ~~Avec fosse fixe~~ - 3 Avec fosse septique
13. **Chauffage central :** 1 ~~Individuel~~ - 2 ~~Collectif~~ - 0 Sans
14. **Ascenseur :** ~~oui~~ non. **Vide-ordures :** oui - ~~non~~

**B - Construction à usage agricole** en cas de logement remplir également la partie A

15. Bénéficiez-vous de l'**aide de l'État** ? 1 Dommages de guerre - 2 Habitat rural
16. Les travaux portent sur : 1 Écuries - 2 Étables - 3 Porcheries - 4 Bergeries, 5 Granges, garages, remises, celliers - 6 Hangars - 7 Laiteries, fromageries, 0 Autres (à préciser) :
17. Surface couverte ajoutée ..... m²

**C - Construction à usage industriel, commercial, administratif ou social** en cas de logement remplir également la partie A

18. Bénéficiez-vous de la législation sur les **Dommages de guerre** ? 1 oui - 0 non
19. Les travaux portent sur : 1 Ateliers - 2 Bureaux - 3 Boutiques - 4 Entrepôts - Magasins - 5 Garages - 9 Autres (à préciser) :
20. Activité principale envisagée :
21. Êtes-vous relié : à la voie ferrée ? à la voie d'eau ?
22. Augmentation de la surface bâtie au sol : ..... m²
23. Augmentation de la surface totale de plancher : ..... m²
24. Personnel total : avant travaux : ..... , après : .....

*Précisions complémentaires dans les cas particuliers suivants :*

1 **Hôtel :** Nombre de chambres créées .....
2 **Communauté, orphelinat, colonie de vacances, etc. :** Nbre de lits créés .....
3 **Hôpital :** Nombre de lits créés .....
4 **Établissement d'enseignement :** Nombre de classes créées .....

PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE D.P.L.G.
36, Rue Molière
BELFORT
TÉLÉPH. 870

DÉPARTEMENT du T. d. B.

COMMUNE de Belfort

# Demande de Permis de construire

Je soussigné Dollfus-Mieg et Cie
(Nom en lettres capitales et prénom usuel)

demeurant à Mulhouse rue de Pfastatt n° 13
(Numéro, rue, lieudit, commune, département)

demande la délivrance du PERMIS de CONSTRUIRE pour des travaux à ~~entreprendre~~ sur un terrain sis à Belfort Rue du Bleterain d'EAU
(Numéro, rue, lieudit, commune, département)

dont je suis propriétaire
(Propriétaire, locataire...)

Ce terrain figure au cadastre sous le n° 248 et 250 P de la section D

Il est grevé des servitudes de droit public et de droit privé suivantes

Prévoir une fosse septique avant le raccordement au tout à l'égout - Fait à Belfort, le 27 Avril 1954.
Le Directeur du Bureau d'Hygiène

Ces travaux, définis au dossier joint, consistent en :

(Marquer une croix dans la ou les cases qui conviennent.)

**Construction comportant au moins un logement :**

a. sans partie industrielle, commerciale ou agricole ..... [X]
*(Remplir alors la partie A ci-après.)*

b. avec partie industrielle, commerciale ou agricole ..... [ ]
*(Remplir alors les parties A et B ou C ci-après.)*

**Addition, surélévation ou transformation destinée à l'habitation ou à ses annexes (sauf clôtures et modifications architecturales)** ..... [ ]
*(Remplir alors la partie A ci-après.)*

**Construction, addition, surélévation ou transformation ne comportant pas de logement** ..... [ ]
*(Remplir alors la partie B ou C ci-après.)*

**Autres travaux non destinés à l'habitation (clôtures, devantures...)** ... [ ]
*(Ne remplir aucune des parties A, B, C.)*

Leur montant est estimé à fr. : 23.000.000
*(Non compris achat de terrain, voirie, etc.)*

PC-152. — J. U. 301832

NOM, adresse et signature du propriétaire du terrain s'il n'est pas bénéficiaire des travaux.

NOM, adresse et signature de la personne chargée de la direction technique des travaux.

PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE D.P.L.G.
36, Rue Molière
BELFORT
TÉLÉPH. 870

A Mulhouse, le 27 Mars 1954
Signature du demandeur :
DOLLFUS-MIEG & Cie, Soc. an.
L'un des Directeurs-gérants :

*(Ne rien écrire dans cette partie.)*

Dépôt le ..... Avis favorable donné le .....

---

D
dét. T
dé. B

## PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

Ne rien inscrire dans cette colonne

**ABC**

25 **Demandeur** (nom et adresse) :
26 **Lieu des travaux :**
(Numéro, rue, commune ou lieudit, département)
27 **Dossier n°**
28 Demande déposée le
29 **Avis favorable** donné le
(Reprendre indication page 1)
30 **Durée de l'instruction** (en jours) :
31 **Achèvement :** Lien E. D. F.
Date de mise en service :

Cat. — Dépt — Commune — C.A. — MOIS AN — Avis — E. D. F. — MOIS AN — Mise en service

32 **Nature des travaux :** 1 neuf - 2 addition ou surélévation - 3 transformation . .
33 **Gros-œuvre** (matériau principal) : 1 Pierre de taille, Moellon, Meulière. 2 Brique pleine; 3 Brique creuse; 4 Aggloméré; 5 Béton banché; 6 Bois; 7 Béton-Aggloméré; 8 Béton-Brique; 9 Autres . . . . . .
34 **Ossature :** 0 Sans; 1 Béton; 2 Fer; 3 Bois . . . . . .
35 **Couverture :** 1 Tuile; 2 Ardoise; 3 Terrasse; 9 Autres . . . . . .

**A**

36 **Nombre de :** corps de bât^ts : ..... liaisons verticales : .....
37 **Nombre de maisons ou pavillons individuels :** .....
38 **Nombre d'étages** (y compris le rez-de-chaussée) : .....
39 **Nombre de logements** selon le nombre de pièces :

| 1 pièce | 2 pièces | 3 pièces | 4 pièces | 5 pièces | 6 pièces et + |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | |

(plus de 9 m², y compris cuisine de plus de 12 m²)

1 p. — 2 p. — 3 p. — 4 p. — 5 p. — 6 p.

40 **Nombre total de logements créés :** .....
41 **Nombre total de pièces créées :** .....
42 **Surface habitable en m² :** .....
43 **Sous-sol - cave** — oui - non - **Garage** — oui - non . . . . . .

(PC - 152)

**Liste des pièces composant le dossier :**

1 notice descriptive et estimative
2 Plan de situation
3 Plan masse
4 Dessins d'execution
5 .....
6 .....

Deux exemplaires transmis pour avis à M. l'Inspecteur départemental du M.R.L
Le Maire.

## COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier joint à la demande doit comprendre :

**A. Dans tous les cas :**

1° Une **notice descriptive et estimative** des travaux projetés ;

2° Un **plan de situation** établi à petite échelle, de préférence à l'échelle 1/2.000 ou à l'échelle du cadastre : ce plan doit comporter notamment l'indication de la nature et de la largeur des voies d'accès depuis l'immeuble jusqu'au carrefour des voies publiques le plus proche et montrer clairement la position de la parcelle dans le village, ou dans le quartier s'il s'agit d'une ville ;

3° Un **plan de masse** à l'échelle de 1/500 ou à une échelle supérieure, comportant les indications suivantes : l'orientation, les limites du terrain, l'implantation des constructions projetées, l'amorce des constructions voisines ainsi que le nombre de leurs étages ou leur hauteur ;

4° Les **plans d'exécution** proprement dits comportant obligatoirement les plans, coupes et élévations cotées nécessaires à la compréhension et à l'instruction du projet et, notamment, le plan des sous-sols avec indication des canalisations, le plan du rez-de-chaussée et de chacun des étages, les élévations de chacune des façades, les coupes correspondantes.

Les plans doivent être lisiblement cotés, de manière à permettre l'appréciation des volumes, des surfaces et des ouvertures. Ils précisent notamment le mode d'alimentation en eau potable et, s'il y a lieu, en eau non potable, les canalisations d'évacuation des eaux pluviales ou ménagères et des matières de vidange, avec indication des puits, réservoirs, citernes, w.-c., fosses à purin, dépôts de fumier, ainsi que des dispositions prises pour assurer leur étanchéité et neutraliser les matières usées.

Ils doivent porter également indication des conduits de fumée et de ventilation.

Ils doivent enfin définir la destination des différents locaux et donner, sur les matériaux et les couleurs, toutes précisions permettant de juger de l'aspect de la construction projetée.

**B. Éventuellement :**

1° Lorsque la construction projetée doit être édifiée en bordure du domaine public : **l'arrêté ou une copie conforme de l'arrêté** par lequel l'alignement et, s'il y a lieu, le nivellement ont été délivrés ;

2° Lorsque la construction projetée doit être édifiée sur un terrain faisant partie d'un lotissement : **un certificat**, délivré sans frais par le Préfet, mentionnant l'accomplissement des formalités relatives à la création et au développement des groupes d'habitations et des lotissements à usage d'habitation (cf. art. 82 à 89 de la loi d'Urbanisme du 15 juin 1943);

3° Lorsqu'il s'agit d'un établissement classé : soit **une copie certifiée conforme de l'arrêté préfectoral autorisant la création ou l'extension** (établissement de 1re ou de 2e classe), soit **une copie certifiée conforme de la déclaration au Préfet et de l'accusé de réception** (établissement de 3e classe).

NOTA. — Pour les constructions industrielles et commerciales, le dossier à joindre à la demande doit être constitué après consultation préalable du Directeur des Services départementaux du M. R. L. (Service de l'Urbanisme et de la Construction). Celui-ci remet au pétitionnaire un bordereau des documents techniques nécessaires à l'instruction de la demande.

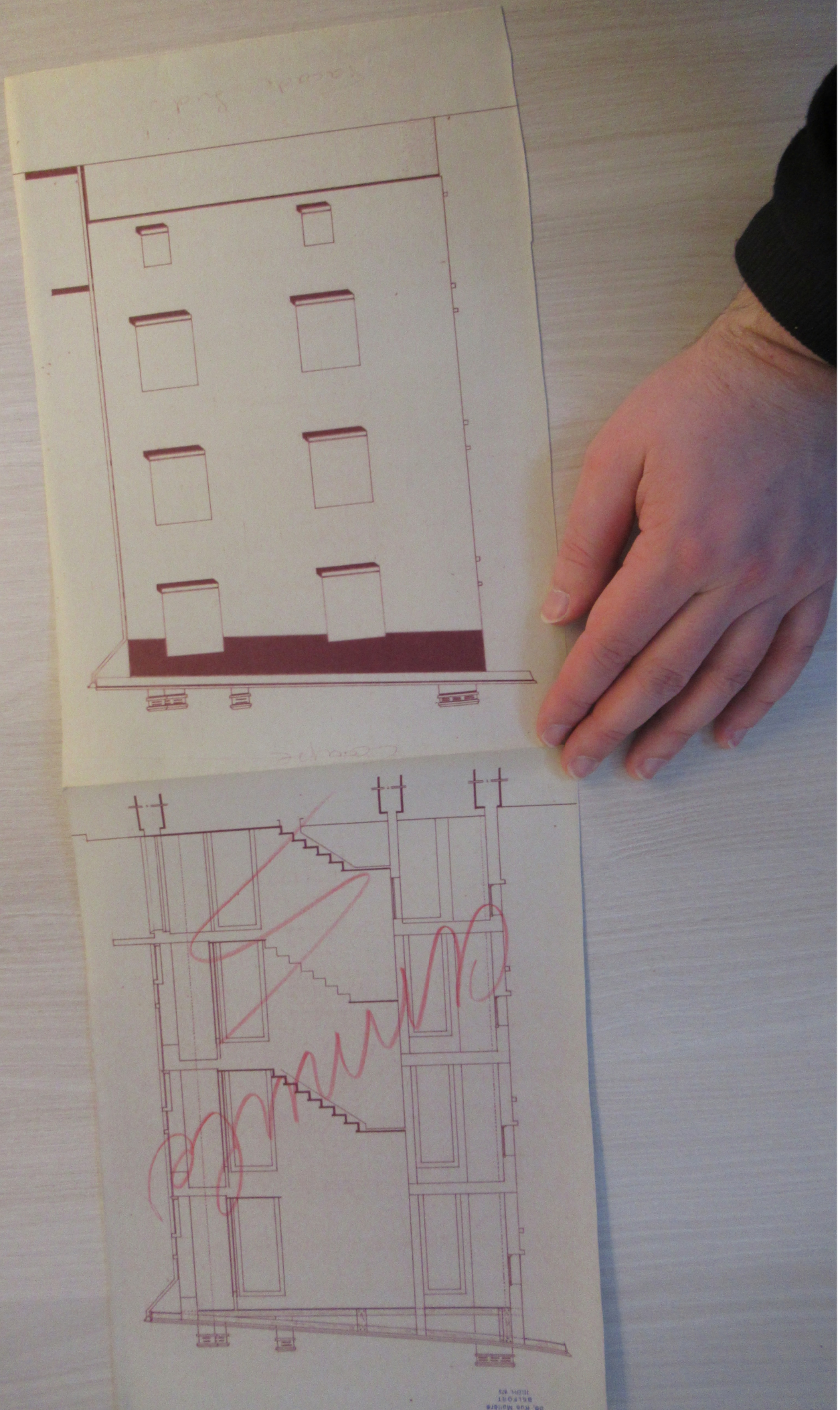

PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE DPLG
36, Rue Molière
BELFORT
TÉLÉPH. 873

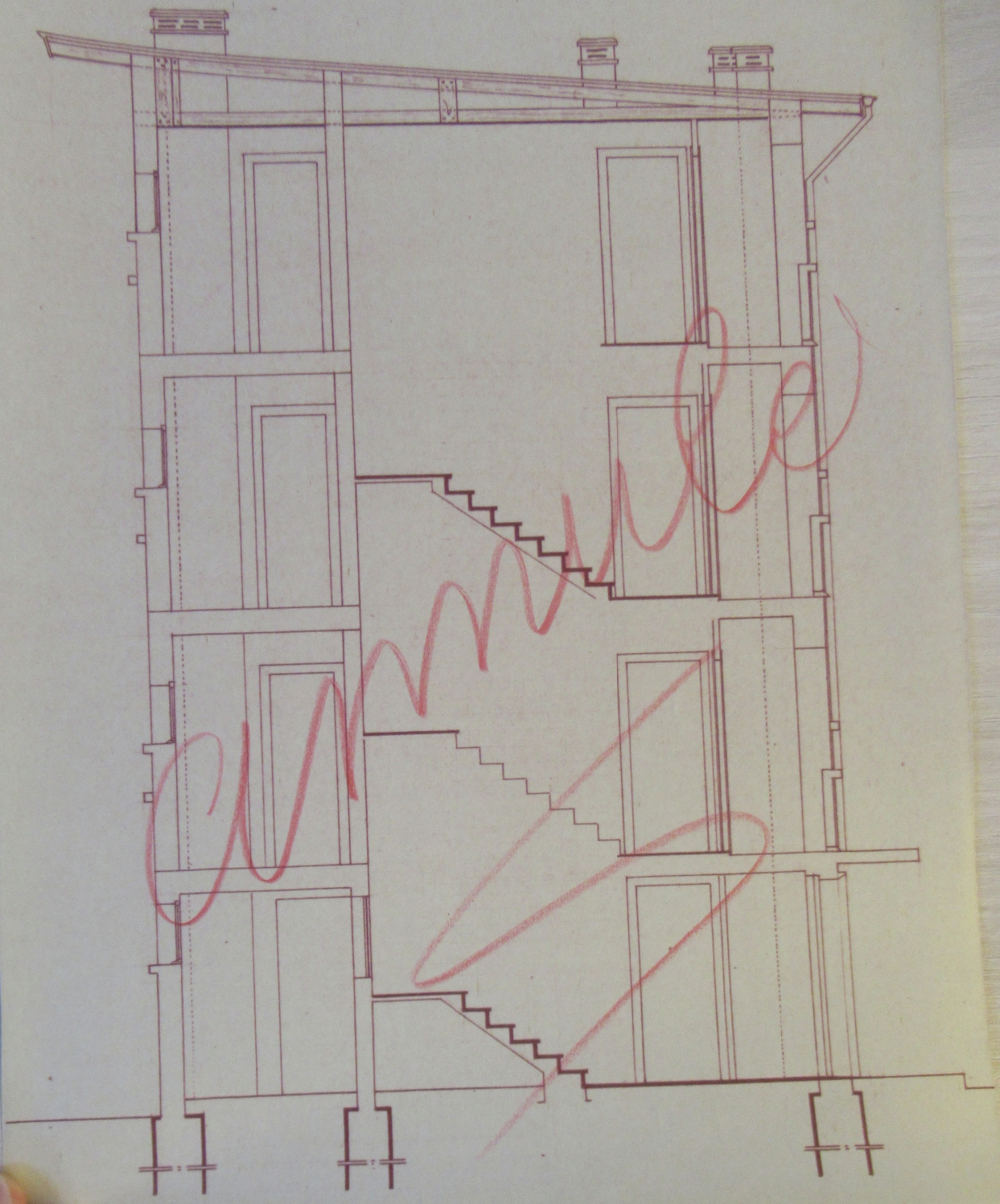

COUPE

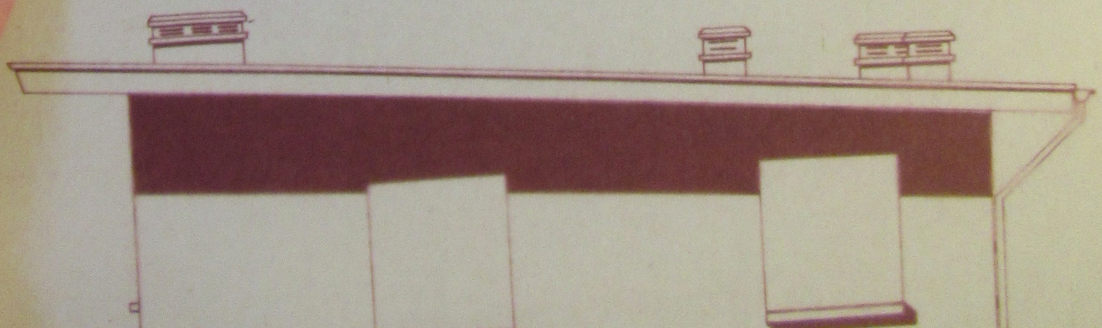

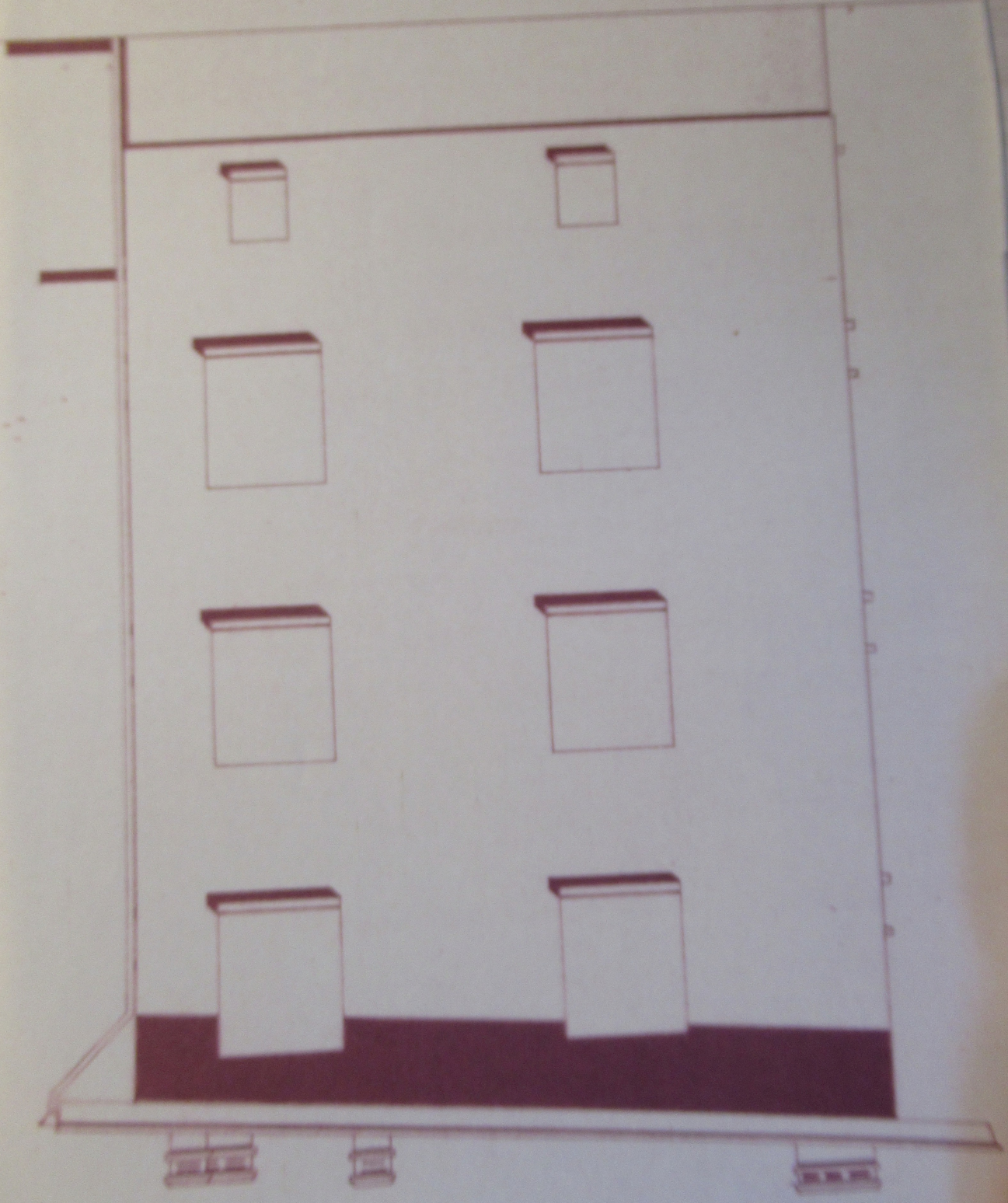

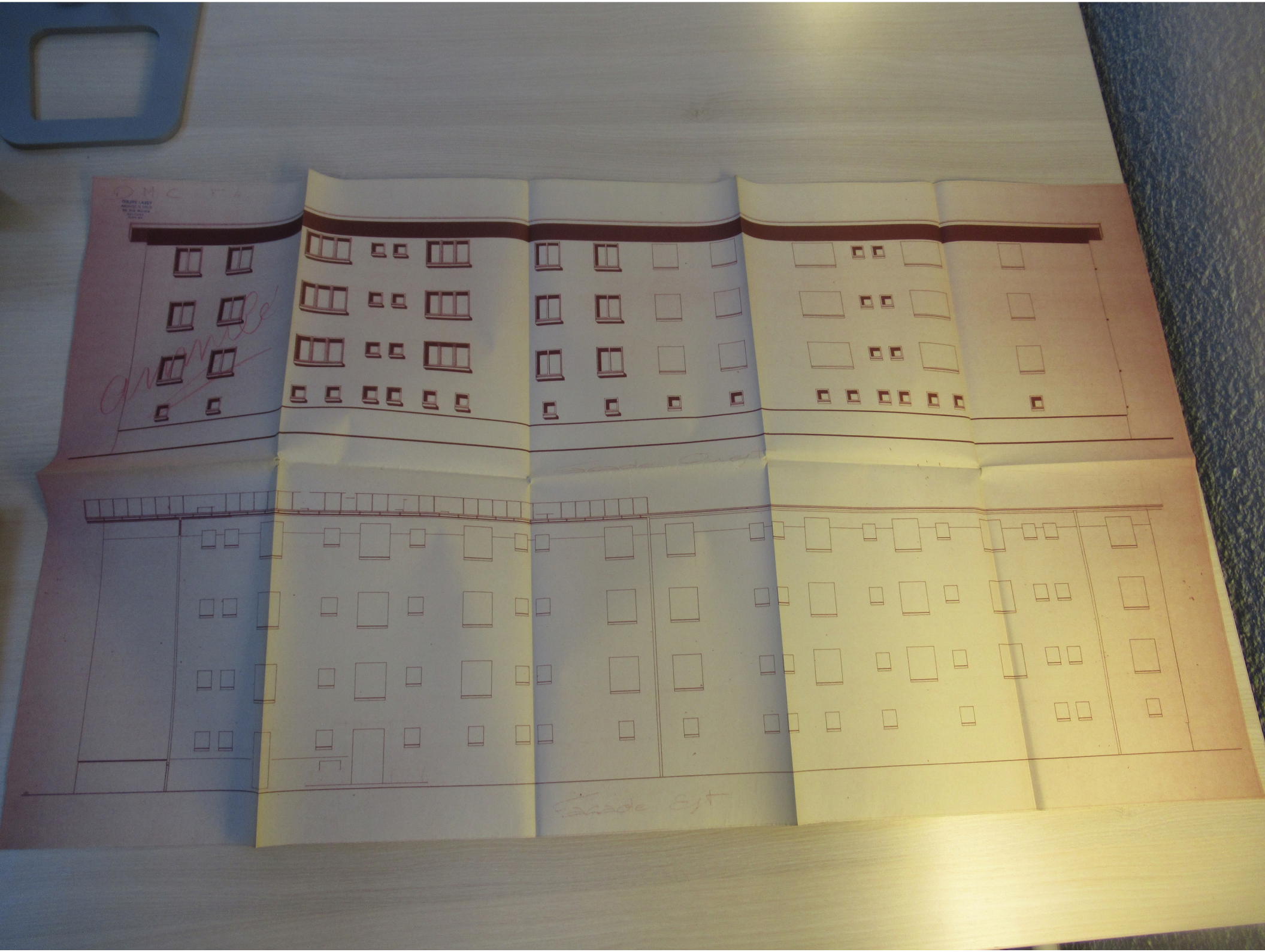

D M C F H.

PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE DPLG
36, Rue Molière
BELFORT

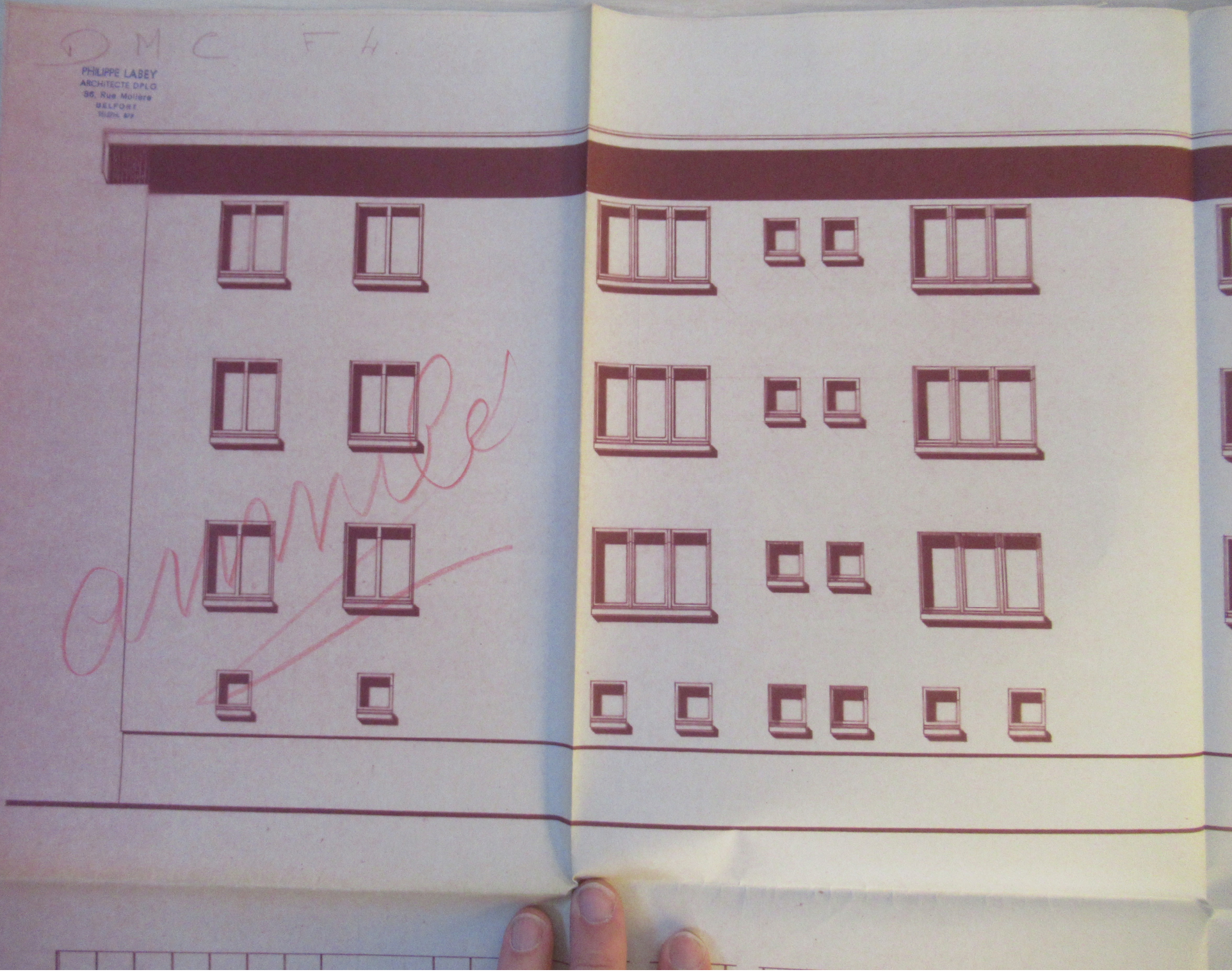

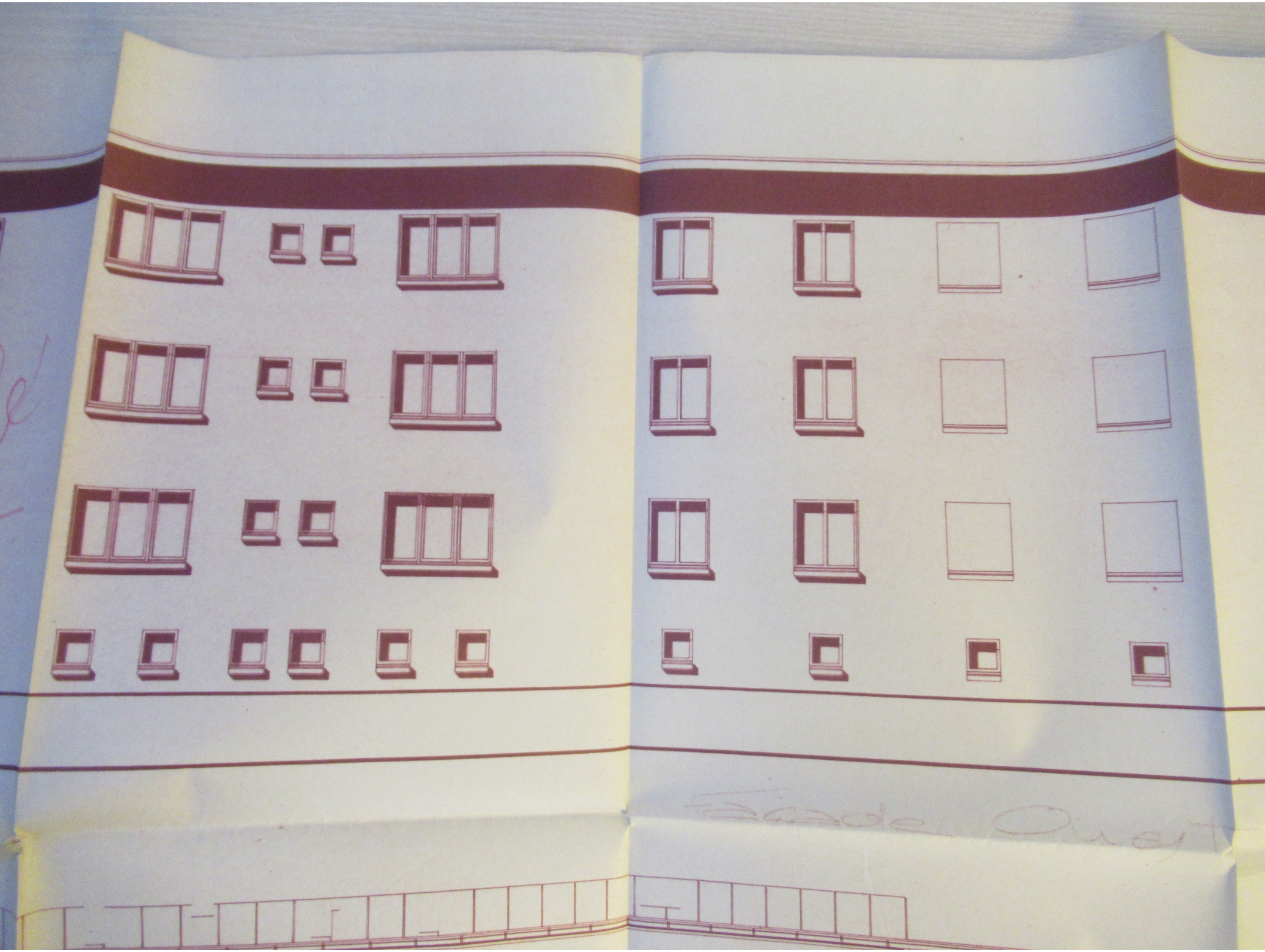

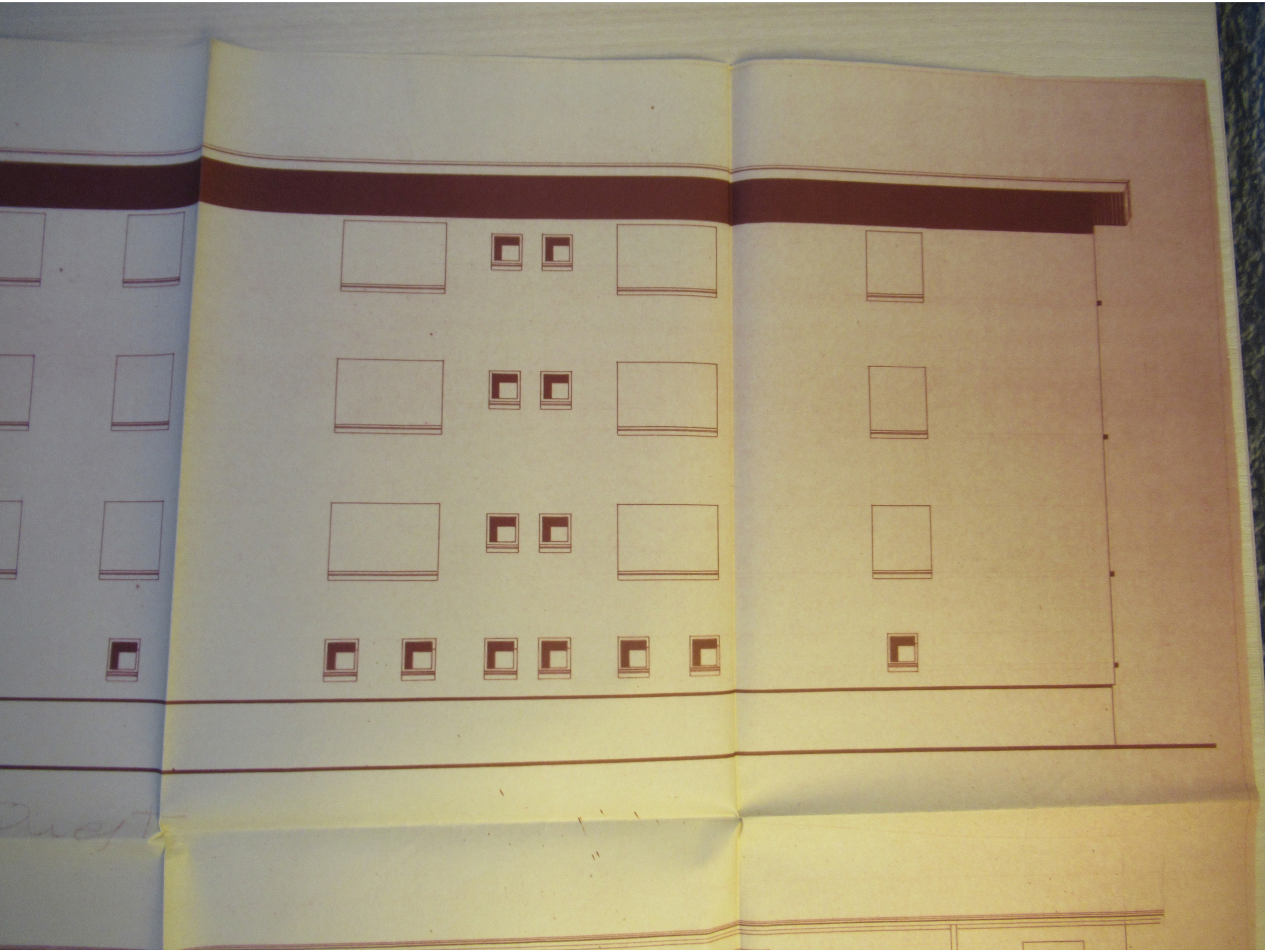

ARCHIVES
BELFORT

1066/26

Façade Ouest

Façade Est

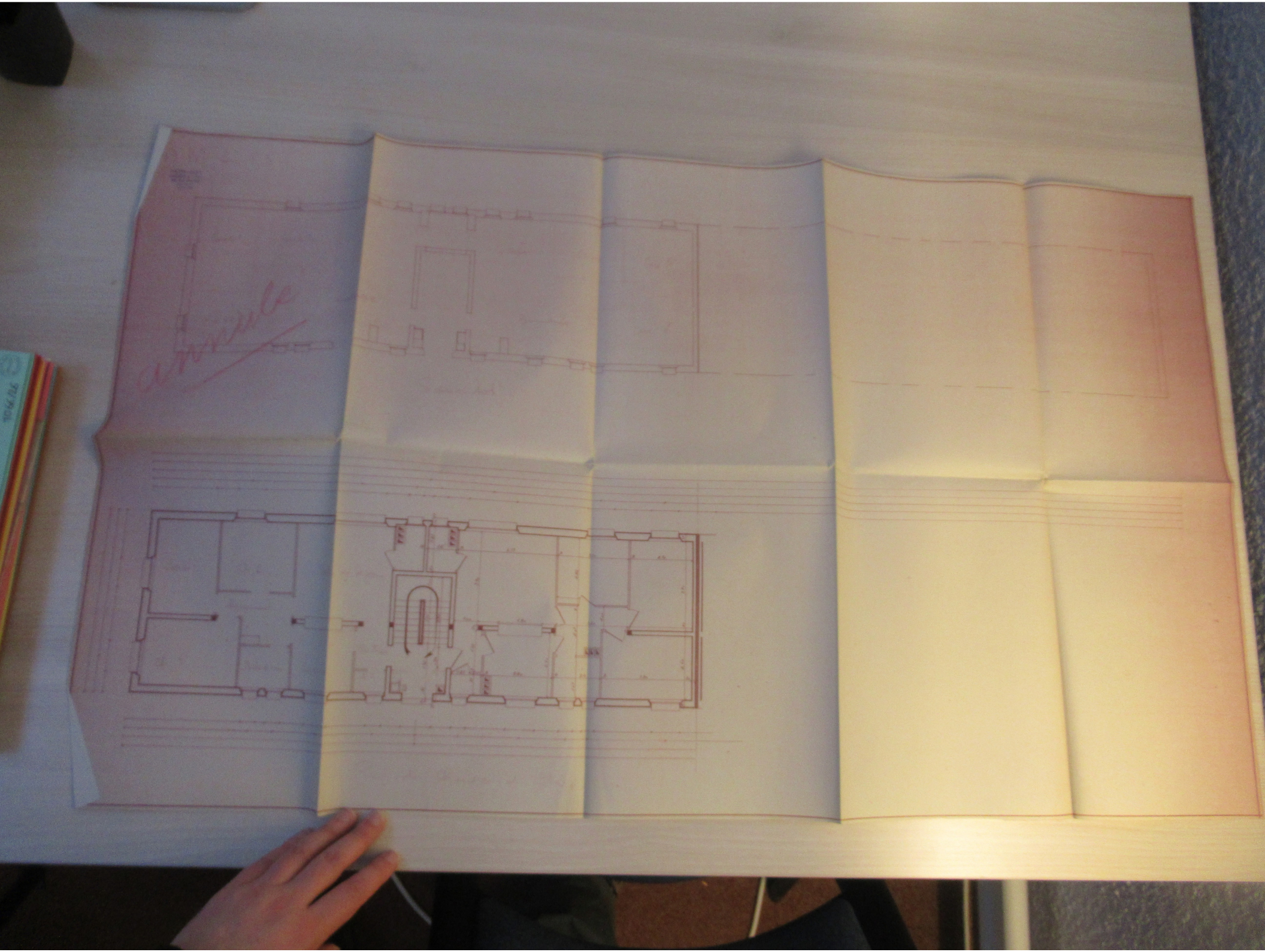

D.M.C_F3

PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE DPLG
86, Rue Molière
BELFORT

annulé

Cave 1 Cave 2 Soufflage Cave 4 Cave 5

Cave 3 Buanderie Cave 6

Sous sol

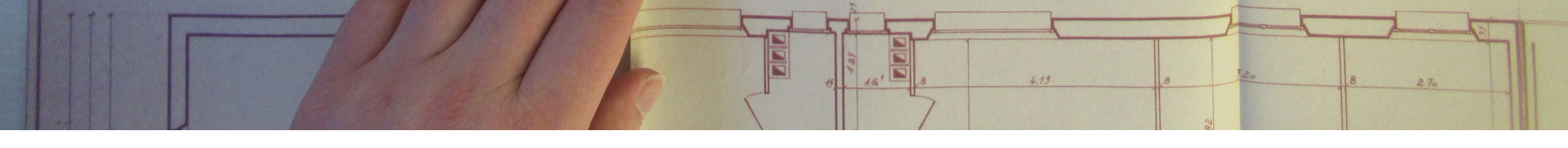

D.M.C. F3

PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE DPLG
86, Rue Molière
BELFORT

Cave 1

Cave 2

annulé

Cave 3

Cave 4

Cave 5

Cave 6

Buanderie

Sous-sol

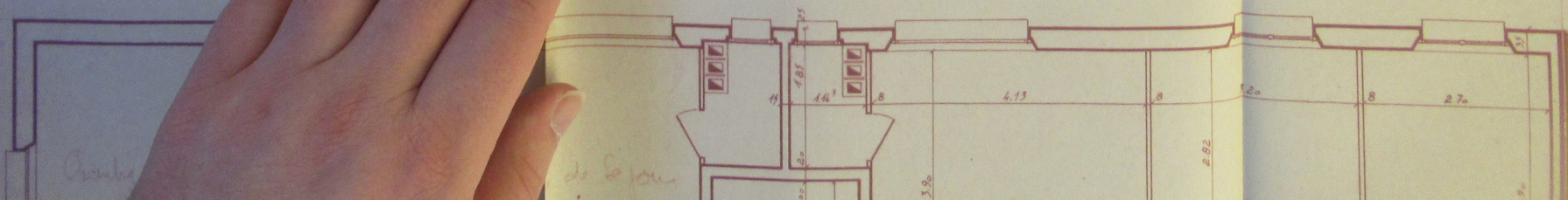

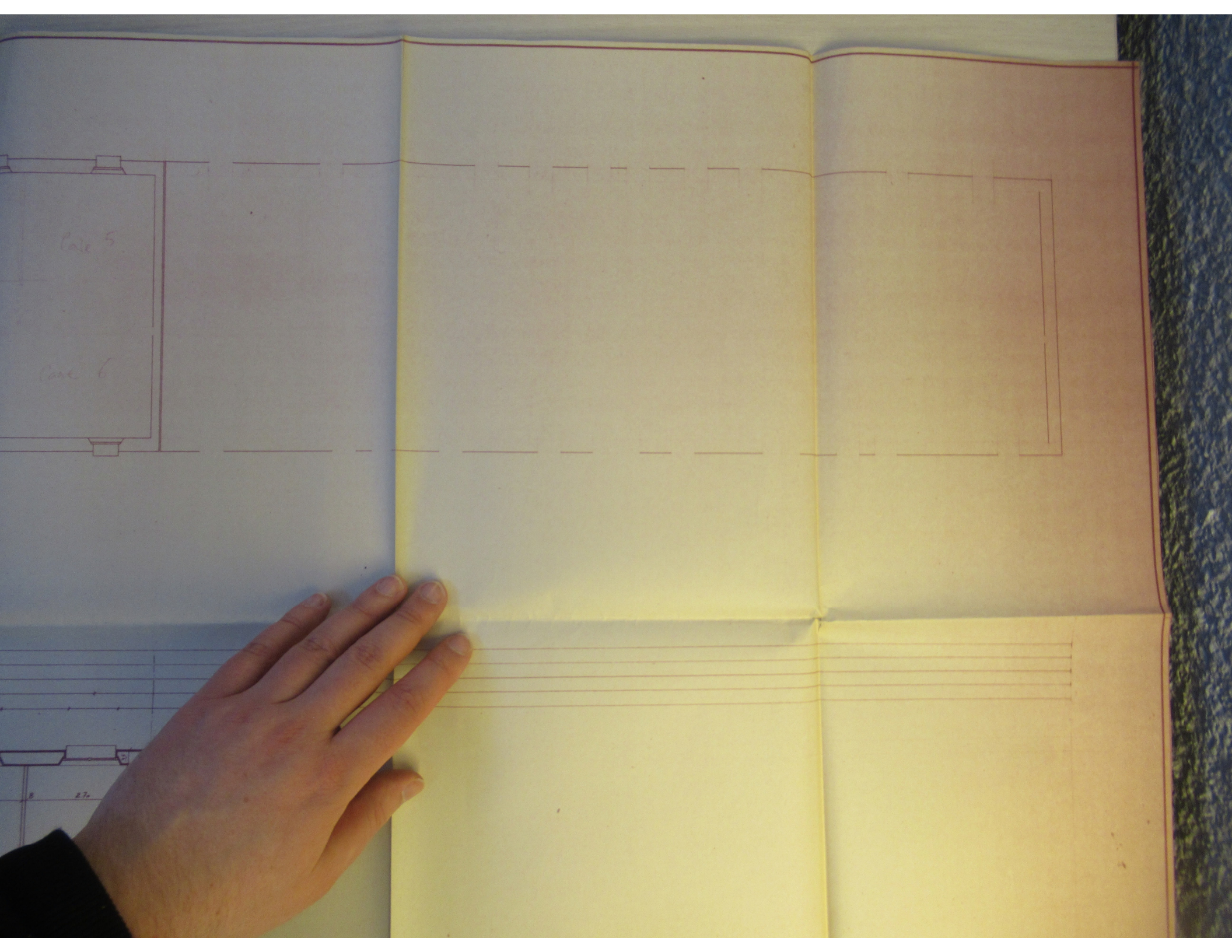
Case 5
Case 6

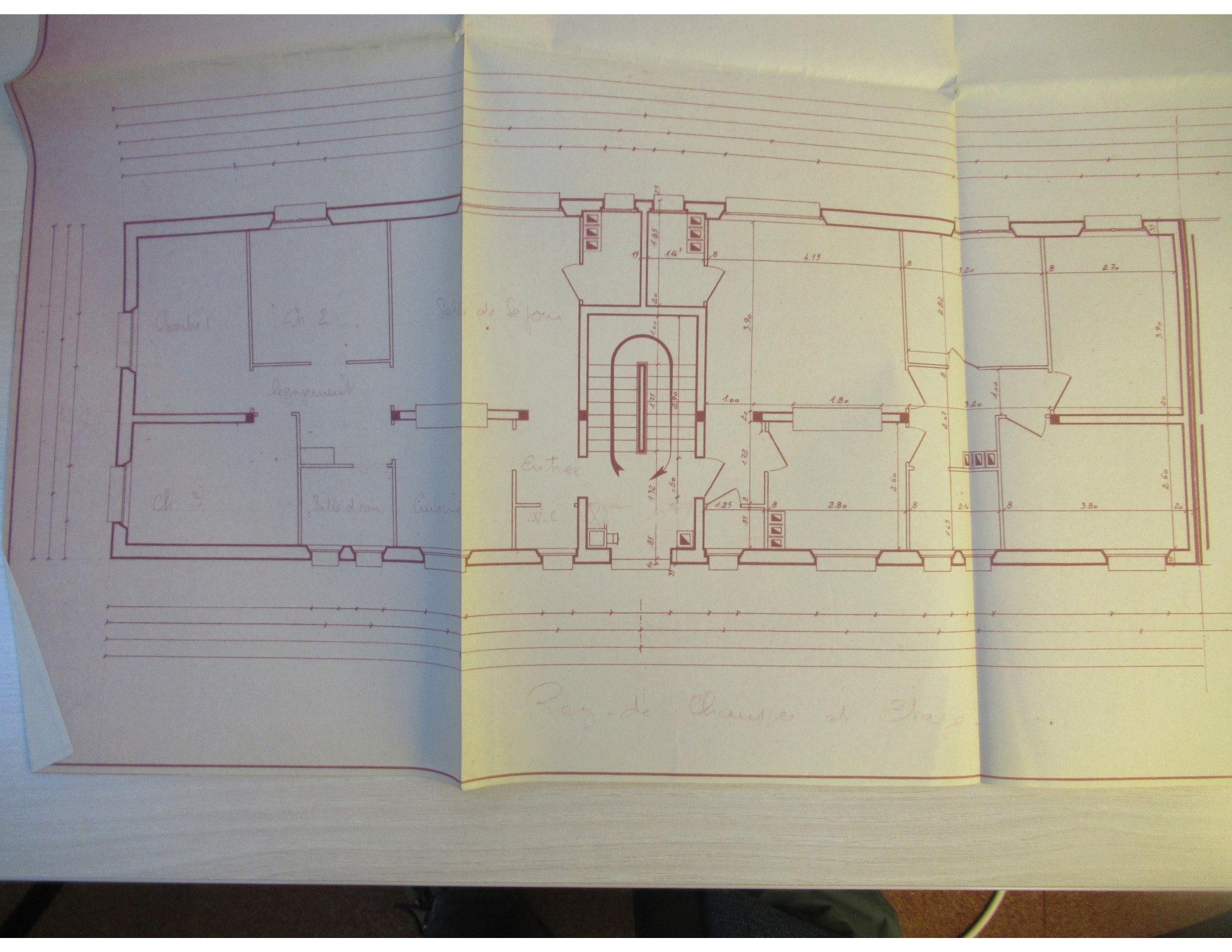
Chambre 1
Ch 2
Salle de séjour
Ch 3
Salle d'eau
Cuisine
Entrée
W.C
4.13
3.20
2.70
3.90
1.80
2.80
3.80
2.60
1.14
1.25
1.32
1.72
2.07
2.82
2.00
1.65
2.40

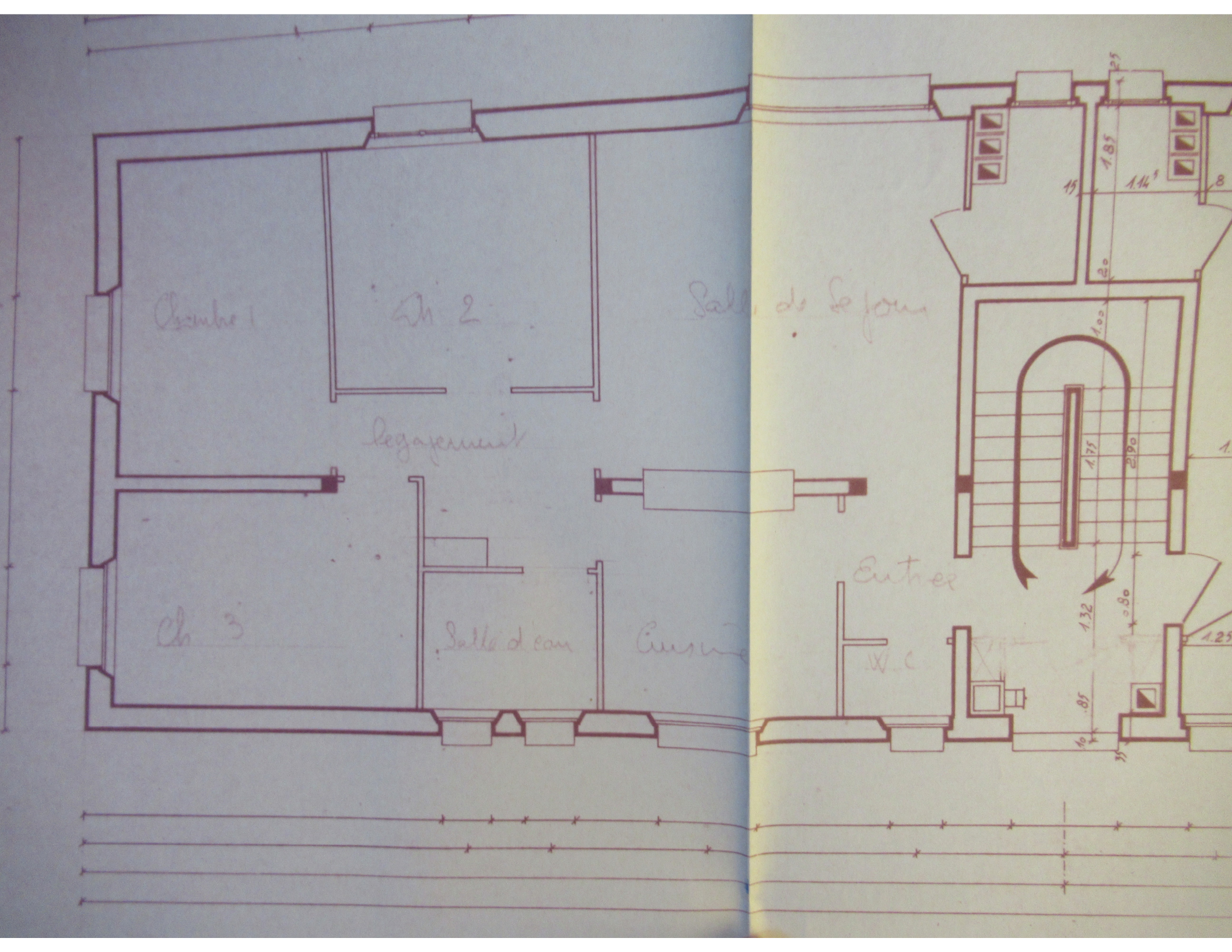
Chambre 1
Ch 2
Salle de séjour
Dégagement
Ch 3
Salle d'eau
Cuisine
Entrée
W.C
1.85
1.14
2.90
1.75
1.32
.80
.85

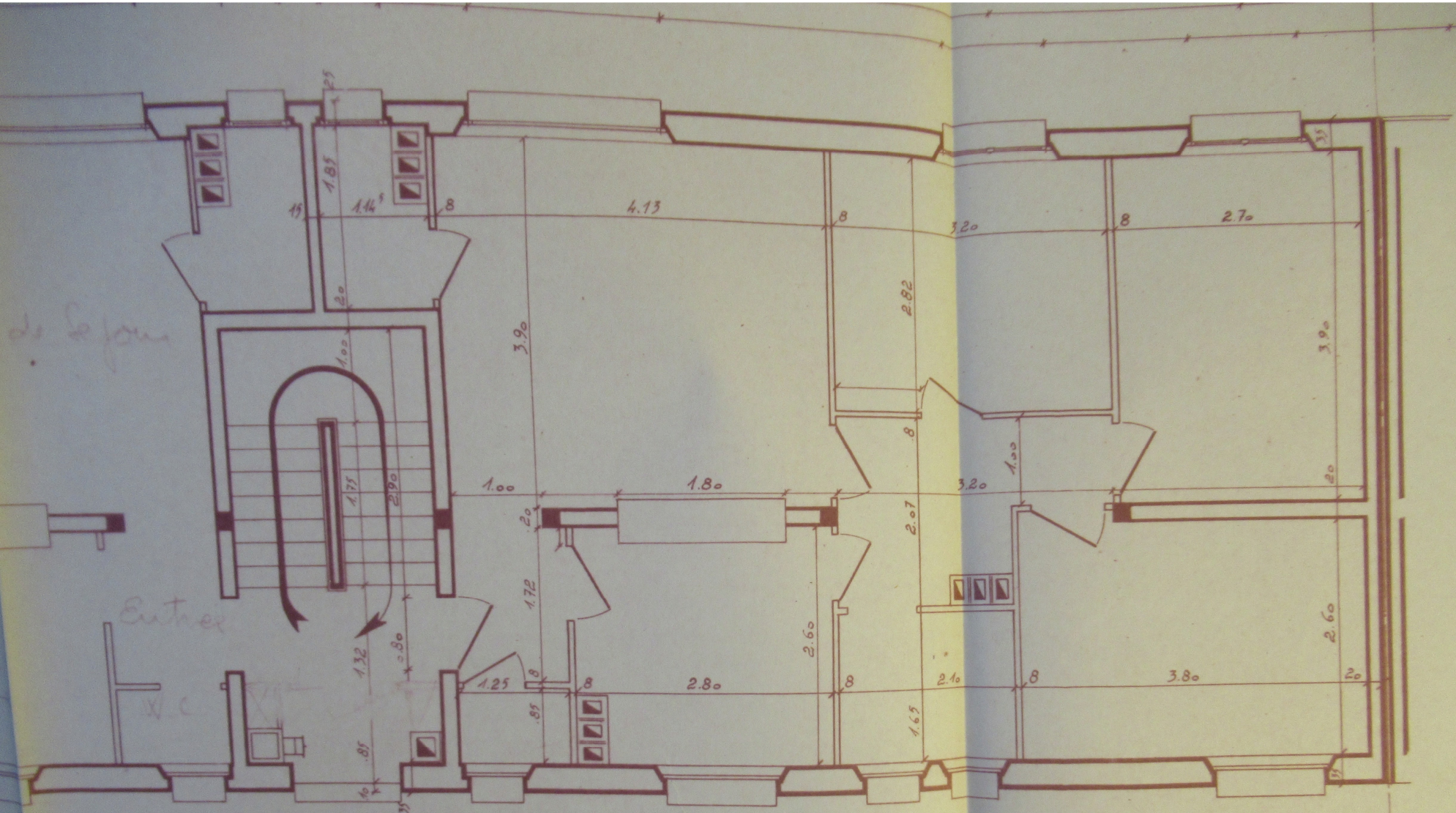


Rez-de-Chaussée et Etage

2.70
3.90
2.60

## PARTIE RÉSERVÉE AU DEMANDEUR

**Remplir suivant la nature des constructions seulement les parties A, B ou C**

*(ou souligner les mentions qui conviennent)*

Ne rien écrire dans cette colonne

**A - Habitation et annexes**
neuf, addition, surélévation

1 Agissez-vous au nom d'une société (ou groupement) ? 1 oui - 0 non .....

2 Si **oui** laquelle { Raison sociale : Dollfus Mieg et Cie
Adresse (siège) : Mulhouse
**Activité principale :** .....

3 Si **non**, êtes-vous salarié ou à votre compte ? .....
**Quelle est votre profession ?** .....

4 La Construction est **destinée** à { 1 ~~Résidence principale~~, 2 ~~Résidence secondaire~~, 3 ~~Vente~~, 4 Location vide, 5 ~~Location meublée~~ .

5 Avez-vous eu recours à un **architecte** ? 1 oui - 0 ~~non~~ .....

6 Bénéficiez-vous de la législation sur les **Dommages de guerre** ? oui - non ..

Demandez-vous la **prime à la construction** ? oui - ~~non~~ .....

7 Ferez-vous appel à **l'aide** de : 1 Société de Crédit Immobilier, 2 Prêt spécial du Crédit Foncier, 3 Habitat rural, 4 Amélioration de l'habitat, 8 Épargne construction, 9 Autre forme de crédit .....

Le ou les logements auront-ils ?

8 **Eau courante :** 0 ~~Sans~~ - 1 Sur l'évier - 2 Sur la toilette - 3 Salle d'eau ou salle de bain

9 **Gaz de ville, Électricité :** 0 ~~Ni l'un ni l'autre~~ - 1 ~~Électricité sans gaz~~ - 2 Gaz et Électricité. .....

10 **W.C. :** 0 ~~Sans ou extérieur à l'immeuble~~ - 1 ~~Extérieur au logement~~ - 2 Intérieur

11 **Tout à l'égout :** 1 oui - 0 ~~non~~ ; **W.C. :** 2 ~~Avec fosse fixe~~ - 3 Avec fosse septique .

12 **Chauffage central :** 1 Individuel - ~~2 Collectif~~ - 0 Sans .....

13 **Ascenseur :** ~~oui - non~~ **Vide-ordures :** oui - ~~non~~ .....

**B - Construction à usage agricole**
en cas de logement remplir également la partie A

14 Bénéficiez-vous de l'**aide de l'État** ? 1 Dommages de guerre - 2 Habitat rural .

15 Les travaux portent sur : 1 Écuries - 2 Étables - 3 Porcheries - 4 Bergeries, 5 Granges, garages, remises, celliers - 6 Hangars - 7 Laiteries, fromageries. 9 Autres (à préciser) : .....

16 Surface couverte ajoutée ..... m²

**C - Construction à usage industriel, commercial, administratif ou social**
en cas de logement remplir également la partie A

17 Bénéficiez-vous de la législation sur les **Dommages de guerre** ? 1 oui - 0 non .

18 Les travaux portent sur : 1 Ateliers - 2 Bureaux - 3 Boutiques - 4 Entrepôts-Magasins - 5 Garages - 9 Autres (à préciser) : .....

19 Activité principale envisagée : .....

20 Êtes-vous relié : à la voie ferrée ? à la voie d'eau ? .....

21 Augmentation de la surface bâtie au sol : ..... m²

22 Augmentation de la surface totale de plancher : ..... m²

23 Personnel total : avant travaux : ....., après : .....

24 *Précisions complémentaires dans les cas particuliers suivants :*

**1 Hôtel :** Nombre de chambres créées .....
**2 Communauté, orphelinat, colonie de vacances, etc. :** N^bre de lits créés .....
**3 Hôpital :** Nombre de lits créés .....
**4 Établissement d'enseignement :** Nombre de classes créées .....

*